

Audience publique

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Deuxième partie de l'audience

Deuxième séance

Étaient présents : Marie-Eve Fortin, présidente
Mireille Paul, commissaire

Séance tenue le 8 juillet 2026 en après-midi

Lieu de l'audience publique

Église catholique Notre-Dame-des-Anges
12325, rue de Serres
Montréal (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Table des matières

Mot de la présidence	1
Présentation des mémoires et opinions verbales	1
André Bélanger, pour la Fondation Rivières (DM20)	1
Lise Ouellet et André Gravel, pour le Comité citoyen de la promenade du Sault (DM6)	7
Jean Allard, pour Riverains du Parc Olympia (DM7)	13
Jean-Hubert Thieffry et Hélène Guilbault, pour la Résidence Ignace Bourget (DM13)	19
Pause	23
Diane Viens, opinion citoyenne (DM9)	23
Danièle Laliberté, opinion citoyenne (DM11)	29
Alexandre Richard, opinion citoyenne (DM19)	35
Mot de la fin	41

Mot de la présidence

Marie-Eve Fortin

Bonjour à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal par Hydro-Québec. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance.

J'invite les personnes inscrites pour prendre la parole cet après-midi à confirmer leur présence à Mathieu Giroux, coordonnateur, à l'arrière de la salle. Lors de votre intervention, 15 minutes vous seront allouées pour vous exprimer. À la suite de vos prises de parole, la commission pourrait échanger avec vous. Nous prendrons également les interventions spontanées cet après-midi. Vous pouvez vous inscrire au registre dès maintenant à la table d'accueil ou pour les participantes et participants à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans notre site Web ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

Nous vous offrons également la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. À noter qu'une rectification doit se limiter à corriger des inexactitudes démontrées comme une erreur de date ou une citation erronée. Pour apporter une rectification cet après-midi, merci de vous inscrire au registre. Nous recevrons également les rectifications par écrit jusqu'au 25 juillet prochain. Je corrige ma date : 15 juillet prochain.

Afin d'assurer le bon déroulement de la séance publique, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Ainsi, les propos diffamatoires ou injurieux, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

Présentation des mémoires et opinions verbales

André Bélanger, pour la Fondation Rivières (DM20)

Marie-Eve Fortin

Sans plus tarder, j'invite monsieur André Bélanger à se présenter à l'avant. Oui. Bonjour monsieur Bélanger.

André Bélanger

Bonjour, bonjour. Donc, merci pour... Est-ce que je suis assez proche?

Marie-Eve Fortin

Oui, c'est parfait.

André Bélanger

Merci. Tout d'abord, notre implication au barrage Simon-Sicard, ça a commencé en 2021. Sophie Brochu était alors en poste à Hydro-Québec et avait un grand désir d'innovation chez Hydro-Québec. La première rencontre, je me souviens qu'ils étaient 12 autour de la table avec les ingénieurs et on parlait d'un enrochement moins élevé. Et nous on avait soulevé à ce moment-là des possibilités d'utiliser la végétation ou d'autres mécanismes et au bout d'un certain nombre de mois, ils sont arrivés avec leurs propositions par paliers où on était vraiment enchantés parce que là on voyait une innovation réellement étonnante de la part d'Hydro-Québec, alors qu'ils sont pas habitués de composer dans un environnement urbanisé.

Surprise, 2026, bon, on revient en arrière avec un autre mécanisme où là cette fois-ci, c'est la protection de la nature qui l'emporte sur l'accès aux berges pour les citoyens. Comme j'explique dans le mémoire, bien cette proposition-là fait en sorte que ça prend 6 m pour se rendre jusqu'au cours d'eau et que là, il y aura pas moyen de s'y rendre autrement que par des passerelles installées par-dessus les installations auquel cas, ça va finir par une barrière. Parce que par une clôture, parce que là, la question de la sécurité, il va se produire un accident, il va y avoir une crainte d'accident ou en tout cas il va s'en produire un, on espère qu'il s'en produira pas.

Aujourd'hui, ce qui nous motive, c'est qu'Hydro-Québec applique des décisions de responsabilité qui, à notre sens, est pas adaptée à un milieu densément peuplé. Donc, ils font référence à la gestion des barrages, aux normes canadiennes et tout ça. Et oui, effectivement, du point de vue d'Hydro-Québec, il faut qu'ils prennent des mesures très importantes. Là, le problème, c'est l'aller-retour entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, le fait qu'on sait toujours pas... Hydro-Québec nous dit que la Ville bouge pas, la Ville dit Hydro-Québec nous permet pas de bouger, puis on se situe dans une espèce de maelstrom bureaucratique et de silos qui fait en sorte qu'on est peut-être en train de passer à côté d'une opportunité historique. Donc, ça commence quand et ça se termine quand la responsabilité d'Hydro-Québec? Qui doit gérer le risque? Qui doit protéger le public en dehors de la distance sécuritaire d'approche des barrages? Ça, c'est clairement Hydro-Québec, mais hormis ça, à notre sens, c'est la Ville de Montréal, la Ville le fait pas puis pour quelles raisons?

C'est là qu'on invite les commissaires, on vous invite à poser les questions parce que c'est assez incompréhensible le cul-de-sac dans lequel on se trouve aujourd'hui. Pourquoi c'est si important? C'est parce que ce secteur-là, puis nous on s'est concentré sur le parc Louis-Hébert. Pourquoi? Parce que ça appartient à la Ville, c'est pas contesté d'aucune part quant à la propriété et c'est un lieu quand même merveilleux pour lequel il y a pas d'accès formel à l'eau. Donc, dans le parc Louis-Hébert, première chose, il faut comprendre que c'est un endroit où la baignade serait tout à fait possible. Là, il y a pas de courant, l'eau est de très bonne qualité et donc on a constaté que quand on regarde la carte des accès baignables autour de Montréal, c'est un des endroits tout à fait adaptés pour ça.

Deuxième chose, on s'est intéressés sur les fameux déversements d'eaux usées. Bon, là on en fait un gros cas ici. À raison, quand vous restez sur le bord de l'eau, puis qu'il y a un déversement, vous avez des déchets qui flottent devant chez vous. Est-ce que ça fait d'autant, est-ce que ça fait de ce lieu-là un endroit inadapté pour la baignade? Bien, pas vraiment, en fait, au contraire même, parce que c'est des conditions tout à fait comparables à celles de la plage à

Verdun, au sens où il y a un ouvrage de surverse un peu plus éloigné qui pourrait avoir un impact qui est quand même relativement limité et qui est réel et le fameux émissaire Curotte. Alors parlons du fameux émissaire Curotte qui lui, de fait, déverse en quantité importante, ça on le nie pas là, c'est vraiment des gros déversements, mais c'est quand même peu fréquent et c'est peu fréquent puis l'impact sur la qualité de l'eau, bien là la durée elle est limitée comme partout en rivière. Donc quand il y a un déversement, ça prend un certain nombre d'heures, de jours avant qu'on puisse retrouver la qualité d'eau adéquate à la baignade. Il y a pas de déversement par temps sec dans ce coin-là. Donc quand il y a pas de pluie, il y a pas d'enjeu de contamination. La fréquence de l'émissaire Curotte, cinq débordements totaux en juillet et en août 2024, quatre en juillet et en août 2025. À Verdun, c'était cinq débordements en amont en 2024. Et donc, on parle de l'ouvrage qui est situé à 420 m de la plage.

Donc on comprend qu'on est dans un contexte très comparable, semblable à celui de la plage de Verdun, où on accepte, bien on accepte, on est pris avec 3 500 baigneurs pour une capacité de 350. Donc on est dans un lieu qui a un immense potentiel de baignade et qui avec, et si on y fait pas attention, ce potentiel-là va disparaître avec la construction d'ouvrages mésadaptés à un accès aux berges. Là, ce qui nous reste à résoudre, c'est-tu 24 heures plus tard, après un déversement, 48 heures ou autre. Évidemment, les citoyens se plaignent d'avoir des déchets qui flottent devant chez eux parce qu'il semblerait y avoir un contre-courant, mais ça, ça peut se contrer par une barrière physique qui pourrait être installée autour de l'émissaire Curotte ou en bordure de la résidence de la personne en question avec un ramassage 48 heures ou 24 heures après un déversement.

Les déversements sont comptabilisés, sont programmés, on le sait quand ça commence, on le sait quand ça finit, et la Ville de Montréal a même un contrôle pour limiter le nombre de déversements selon les types d'ouvrage. Donc, ils pourraient probablement réduire l'impact du déversement à Curotte s'ils décidaient de le gérer comme ils le font à Verdun. À Verdun, les ouvrages les plus problématiques, on va tenter de détourner, de limiter les déversements dosés à ces endroits-là pour les concentrer à d'autres endroits qui ont moins d'impact sur les usages. Donc ça, c'est une possibilité, il faudrait s'informer auprès de la Ville si les mécanismes ont été implantés à cet endroit-là. La question des travaux sur l'émissaire Curotte, effectivement, quand on a vu monsieur Léveillé à l'audience publique la dernière fois à la période de questions, monsieur Léveillé confirmait qu'ils n'avaient pas étudié la possibilité d'installer une rallonge.

Bon, un émissaire, c'est un tuyau qui se déverse dans l'eau, mais tu peux rallonger le tuyau et peut-être déverser plus loin, ce qui ferait en sorte que les débris flottants qui sont une nuisance ne viendraient pas, ne seraient plus une nuisance. Par contre, c'est pas parce qu'il y a des objets flottants qu'on doit considérer que c'est pas du tout adapté à la baignade. La baignade en rivière, elle, il faut vivre avec cet enjeu-là. Quand vous vous baignez en lac c'est, le problème, c'est la dermatite du baigneur, mais vous avez pas d'eaux usées. Et quand vous vous baignez en rivière, le problème c'est qu'il faut pas avaler de l'eau, surtout pas après un déversement, parce que là il y a plus de risques d'avoir une indigestion.

Bon, donc l'émissaire de Curotte ne doit pas servir de prétexte à Hydro-Québec pour ne pas soumettre des propositions donnant des accès directs à la plage ou à la berge, tu vois je suis déjà rendu plus loin, moi là, parce que j'arrête de parler de plage, en plus, il faudrait parler de quai flottant ou d'autres mécanismes, parce qu'il y en aura pas de plage à cet endroit-là. Donc,

je mentionnais tantôt la proposition créer une barrière infranchissable d'au moins 6 m, 6 m et quand on le voit bien, on n'ira pas se mettre les pieds dans la fosse à poissons là, et c'est une difficulté supplémentaire. Puis là, on évoque des questions de sécurité. Il y a des questions de coûts. Je subodore que le 22 % de coûts supplémentaires a déterminé, orienté beaucoup la décision d'Hydro-Québec, et les compensations in situ, bien elles se font au détriment de l'accès à la rivière des Prairies par la population. On estime qu'Hydro-Québec fait fausse route en maximisant les compensations in situ au détriment des usages. Des compensations oui, on s'entend qu'il y a un mur de ciment présentement, il y a pas de, c'est pas un endroit naturel qui est détruit, c'est un endroit artificiel qui va être un peu mieux amélioré.

Donc, il y a peu d'endroits pour se rafraîchir autour de Montréal et ça on perdrait une occasion extraordinaire. Nous, on n'est pas dans l'optique de se dire, on revient au projet par paliers sur l'ensemble du territoire, mais est-ce qu'on pourrait pas demander un aménagement de type palier ou autre à tous les 50 m, qui ferait en sorte que vous avez les compensations et vous avez des accès à la rivière qui serait à ce moment-là sécuritaires et qui seraient aussi à faible coût aménageable par l'Arrondissement.

Et donc, on pourrait imaginer dans cinq ans d'avoir des lieux de baignade, des espaces pour le canot, kayak, la planche à pagaie. Ici, il reste, évidemment, la notion de la sécurité du public, l'usage des berges, qui est responsable? Et là, on comprend qu'il y a des discussions entre Hydro-Québec pour qu'elle se dégage de la responsabilité des accidents pour des citoyens qui se promèneraient sur les zones. Ici, malheureusement, on n'a pas d'information sur les exigences d'Hydro-Québec. Les échos qu'on a de la Ville, c'est que les exigences sont très grandes et là, donc, il semble y avoir un *clash* ou une incompréhension et ça c'est très inquiétant parce qu'évidemment s'il y a pas d'entente entre la Ville et Hydro-Québec, il va y avoir une barrière comme on a présentement. Il va avoir une clôture parce qu'on va prévenir. Juste rappeler que l'émissaire Curotte, Hydro-Québec est tellement préoccupée par la sécurité et la santé des citoyens, qu'elle installe des clôtures et elle en a fait une zone sécurisée, inaccessible, alors ça, je remets ça en cause, je pense pas que si la Ville devait adopter la perspective et la responsabilité de protéger le public, probablement qu'elle serait capable d'avoir des aménagements moins restrictifs.

Donc ici c'est, comment fait-on pour avoir un dialogue entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal structurant, constructif, parce ni l'un ni l'autre n'est contre l'idée d'avoir un accès aux berges mieux aménagé. Il y a pas de résistance, il y a des contraintes financières et d'ingénierie, c'est un barrage là, il faut que ça résiste aux séismes, mais on comprend pas nous qu'on arrive aujourd'hui en 2026 avec une proposition qui est aussi déconnectée des besoins de la population puis des citoyens de Montréal, alors qu'en 2022 cette solution-là, elle était présentée publiquement. On n'a pas l'habitude de voir Hydro-Québec présenter des propositions publiquement puis après ça dire : « oh, on s'est trompé dans nos calculs ». C'est très étonnant. Je comprends qu'il y a eu quelque chose qui s'est produit, il y a peut-être effectivement des risques supplémentaires qu'ils ont identifiés, mais nous on pense qu'avec un peu de créativité et d'innovation, on serait capable de trouver une solution qui permettrait aux citoyens de profiter de la berge et à Hydro-Québec de répondre à ses obligations.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Bélanger, pour votre présentation. Peut-être quelques questions d'éclaircissement sur votre position par rapport justement aux aménagements. Vous qualifiez la proposition actuelle de déconnectée, vous semblez vouloir un retour vers les aménagements qui étaient proposés en 2022 ou peut-être un hybride entre les deux, c'est ce que je comprends?

André Bélanger

Oui, quand vous regardez autour de l'émissaire Curotte, si tu enlèves la clôture puis tu mets des escaliers, c'est un aménagement à l'eau direct. Ça peut être bétonné à cet endroit-là. C'est pas, ils ont, à cet endroit-là, on voit que c'est pas exactement la même mécanique ou le même blocage. Imaginons ça à tous les 25, 50, 100 mètres et je pense pas que ça mettrait en péril la solidité du barrage. Donc il y a peut-être des solutions comme celle-là. Ce qu'on nous a dit du côté d'Hydro-Québec, c'est qu'il y avait eu beaucoup de solutions qui avaient été évoquées parce qu'ils ont des designers qui ont réfléchi longuement à tout ça et ces solutions, elles sont dans les cartons. Donc si on demandait à voir ces solutions-là, on serait probablement agréablement surpris de la capacité d'apporter des solutions.

Marie-Eve Fortin

C'est à quoi vous faites référence à la page 13 de votre mémoire quand vous dites : « plusieurs scénarios permettant d'aménager des accès directs n'ont pas été retenus sous prétexte qu'il fallait assurer la sécurité du public », puis vous nous invitez à demander ces scénarios-là qui n'apparaissent pas dans les documents d'étude d'impact.

André Bélanger

Exact.

Marie-Eve Fortin

Puis, dernier élément d'éclaircissement, vous dites dans le parc Louis-Hébert, aménager des voies de passage ou des aménagements aux 50 à 100 m, mais en faisant possiblement un hybride d'aménagement 2022-2026, vous auriez, pas nécessairement, ce que je veux vous poser comme question, c'est pas nécessairement des aménagements physiques comme des passerelles ou c'est juste dans le fond un remblai aménagé en paliers, en blocs versus un remblai comme proposé actuellement, ça pourrait faire...

André Bélanger

C'est cette notion-là d'accès direct à l'eau qui fait peur à Hydro-Québec parce que si tu as un accès direct à l'eau, il y a un risque d'accident et ensuite il y a de la contamination potentielle. Donc tout dépend de cette notion-là de qui assume ce risque-là en cas d'accident et en cas de contamination. Si c'est la Ville, bien à ce moment-là, il y a probablement beaucoup plus d'ouverture et de capacité à installer de la surveillance ou des panneaux d'affichage ou des alertes et des avertissements, mais, tu sais, à Verdun, vous avez des endroits où c'est indiqué « baignade à vos risques » là, fait que tu sais, il y a pas, tu sais, on n'est pas dans la science infuse là, on est dans des choses assez bancales qui peuvent être aménagées par une Ville, mais on demande ça à Hydro-Québec là, ça « jive » pas, là. On n'est pas dans un, on est pas

dans cet univers-là. Ils sont habitués, eux autres, de travailler dans des régions très éloignées où il y en a pas d'enjeux de cohabitation avec des usages. Pas grand monde qui va se promener pour aller se baigner dans les barrages puis dans les réservoirs là.

Donc on n'est pas du tout dans cette dynamique là, fait que c'est ça qui, de notre côté, nous apparaît, bien je dirais, rendu là, je suis triste, je suis vraiment triste de voir que des organisations qui sont bien intentionnées arrivent même pas à parler le même langage et à s'entendre sur une base commune, et parce que là, on rajoute des gens en sécurité, on rajoute des ingénieurs puis tout d'un coup, il y a plus de discussions possibles. Mais c'est pas vrai, je pense que, je suis convaincu que si vous creusez et faites des recommandations dans ce sens-là, on va être surpris de la capacité de trouver des solutions à ça.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Mireille Paul

Monsieur Bélanger, juste une petite question de précision. Vous avez répondu tout à l'heure à madame Fortin que selon vous, il existait d'autres designs qui ont pas été présentés dans les documents, soit l'étude d'impact et documents complémentaires. Donc, ça fait pas partie de l'étude des variantes qui est présentée. OK, c'est complètement autre chose.

André Bélanger

On m'a juste dit, OK, qu'il y avait des propositions beaucoup plus audacieuses qui n'avaient pas été retenues. Donc, j'ai pas été voir dans l'ensemble, je pourrais pas vous dire est-ce que ça fait partie des variantes qui ont été rejetées ou c'est, mais ce qui était, l'information qu'on me communiquait c'est des escaliers qui menaient directement à la berge. Donc, un espèce d'endroit où tu pouvais directement accéder à la berge sous la forme d'accès physique direct. Donc, après ça, est-ce que c'est les variantes? Parce que les variantes s'intéressent à l'ensemble de l'œuvre et à la sécurité. Ici, ce qui est le plus proche d'un exercice d'accès, c'est celui autour de l'émissaire Curotte pour, on a mis des clôtures. Donc c'est un peu, peut-on imaginer cette structure-là avec des ouvrages enchâssés qui donnent des accès, auquel cas on viendrait régler une grande partie du problème parce qu'on va pas se baigner sur l'ensemble de tout le territoire, on veut accéder à certains endroits, puis quand je parle d'accès baignade c'est juste l'ultime possibilité, mais la planche à pagaie, se mettre les pieds dans l'eau, simplement profiter de la fraîcheur, ce serait déjà une avancée remarquable.

Mireille Paul

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Bélanger. Bon après-midi.

André Bélanger

Merci.

Lise Ouellet et André Gravel, pour le Comité citoyen de la promenade du Sault (DM6)

Marie-Eve Fortin

J'invite maintenant madame Lise Ouellet. Bonjour.

Lise Ouellet

Bonjour, bonjour mesdames. C'est la présentation du mémoire du Comité citoyen pour les berges. Et puis, finalement, ce matin, on a changé un peu notre idée. Ce qu'on pensait faire, c'est que monsieur Gravel va faire une courte introduction de notre démarche, puis comme chacun de nous, on a abordé des sujets, évidemment, le mémoire du Comité des berges est très complémentaire. On veut pas faire la redite, alors, on va vous laisser la place pour nous poser des questions. Et puis, ce sera ça, on présentera pas, on ne lira pas le mémoire comme tel. Donc, on aura plus de place pour questions ou réponses.

Marie-Eve Fortin

Très bien.

Lise Ouellet

C'est beau?

Marie-Eve Fortin

Oui.

André Gravel

Oui. Bonjour, madame Fortin, bonjour madame Paul. Notre comité a été mis sur pied en octobre 2020. Dans les jours puis les semaines qui ont précédé, des citoyens du quartier se sont rencontrés, ils ont constaté ce qui avait été fait à ce moment-là. On a eu une première réunion le 27 octobre 2020. À ce moment-là, on a discuté, dès la première rencontre, un petit groupe de citoyens, dès la première rencontre, on n'a tous été d'accord, puis on l'a indiqué à plusieurs reprises par la suite, qu'on voulait, on était d'accord qu'Hydro-Québec consolide le muret qui avait quasiment 100 ans, qui a quasiment 100 ans, puis on l'a constaté nous-mêmes, à certains endroits le muret en question il est penché.

Alors, premièrement. Aussi, parce qu'on est des gens qui connaissent bien l'endroit, dès le départ, on a convenu entre nous que c'était possible, que c'était réalisable d'établir un sentier tout le long de la rivière, un sentier piétonnier. Là, je vous parle des accords. Le comité qu'on a formé, il s'est réuni des dizaines et des dizaines de fois, peut-être 100, il faudrait que je fouille un peu plus, mais on s'est réuni très souvent. On s'est réuni physiquement, parfois dans la résidence d'un ou l'autre de membres de comité. Aussi une fois ou l'autre, quelquefois, à la petite salle à côté de l'église, la maison de la visite, de la paroisse de la Visitation, mais le plus souvent au centre communautaire sur la rue Laverdure, le centre communautaire. On a adopté dès le départ des outils, des outils de communication entre nous, Slack, Doodle, Zoom ou Facebook, on a mis ça sur pied, puis on a toujours été préoccupé d'informer, d'inviter le plus de

monde possible à constater, d'aller voir de visu. On a eu beaucoup, beaucoup de démarches avec tout le monde, avec les médias, mais avec la population, avec les groupes et tout et tout, c'est...

Notre mode de fonctionnement, c'est un mode de fonctionnement par consensus. Alors, vous êtes des femmes d'expérience, vous savez que parfois ça demande beaucoup de discussion, mais on y est arrivé, puis je dirais pas péniblement parce que ça a bien fonctionné entre nous. On a choisi, vous l'avez constaté hier, que plusieurs membres de notre comité ont présenté eux-mêmes, ça vous permet de constater des sensibilités, des éclairages différents des membres. Mais il y a vraiment une convergence entre nous pour l'établissement d'un sentier végétalisé et tout. Si on était plus ambitieux, mais on s'est pas rendu jusque-là, on pourrait imaginer des sculptures, des œuvres d'art, mais là, on n'est pas allé jusque là, mais peut-être que, quand le sentier sera fait, sera réalisé, à un moment ou l'autre, on pense qu'à un moment ou l'autre, ça va arriver là. On espère assez vite, mais... Alors, pendant tout ce temps-là, on a été accompagné par l'École de la citoyenneté. Ça, c'est, je tiens à le dire au nom du comité parce que ça a été apprécié. Ça nous a facilité la vie parce qu'on a peut-être eu des petits creux à l'occasion, là, je parle d'un creux moral, ça vas-tu finir par déboucher? Mais là, on pense que c'est possible. Alors plusieurs sensibilités, plusieurs expériences, je l'ai dit, convergence... Oui, en tout cas, c'est un travail constant.

Aussi, on vit dans la vraie vie, on a été distrait, certains membres de notre groupe ont été distraits par leur travail, par leurs études, puis aussi par la maladie. Alors ça a été long, alors c'est des choses qu'on a vécues, mais on est toujours resté orienté sur le même... Alors, d'abord, c'est important de vous dire qui on est, on a discuté avec beaucoup, beaucoup de monde, ouvertement, puis c'est vraiment l'esprit de notre communauté. Pour ce qui est des documents et des propositions d'Hydro-Québec, c'est certain qu'on a tout écouté ça attentivement. On a discuté ça, on a décortiqué ça. Puis on s'est informé auprès de gens de différents groupes qui avaient des connaissances, des universitaires entre autres, qui avaient des connaissances plus pointues que ce qu'on a nous-mêmes, les membres du comité. Alors le résultat, c'est la constance de notre demande, puis aussi, je le dis, le sérieux, puis le réalisme de notre demande. Alors, ma collègue Lise peut...

Lise Ouellet

Peut-être que ce qui a pas été dit jusqu'à maintenant, c'est que nous, le projet de promenade sur les travaux d'Hydro-Québec, on souhaite qu'il soit évidemment accessible, populaire pour la population, mais pas des grands défilés de personnes, mais accessible, mais c'est aussi, on voit qu'il y a un lien avec l'histoire du quartier, avec les fouilles archéologiques, le futur parc dans les sections aménagées à côté de la place Lorette et le sentier autochtone. On trouve que c'est important de faire les liens entre les différents projets qui vont finalement se réaliser un jour. Donc, c'est pas en vase clos. Comme j'ai dit tantôt, je trouvais que c'était pas pertinent de passer point par point, à moins que vous ayez des questions, puis peut-être que des personnes du comité pourraient aussi répondre si...

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Ouellet et monsieur Gravel, pour votre présentation, on a pris bien soin de prendre connaissance de votre, du mémoire du comité et on a préparé des questions sur la base du mémoire qui avait été déposé. Je vais laisser la parole à ma collègue, madame Paul.

Mireille Paul

Merci beaucoup. Merci, monsieur Gravel, pour la présentation de vos efforts et de la nature de votre comité. Alors, j'en viens à la page 5 de votre mémoire ou à votre recommandation principale. Et ça va, ma question va un peu recouper les efforts de conciliation et de consensus que vous avez essayé d'obtenir. Vous dites : « nous sommes d'avis que les travaux de réfection du mur de soutènement offrent la possibilité unique de permettre à la municipalité », j'insiste sur le mot municipalité, « la réalisation d'une promenade riveraine universellement accessible ». Au cours de tous les travaux, de toutes les rencontres que vous avez eues, quelles ont été la nature de vos relations avec l'Arrondissement, avec la Ville de Montréal, puis surtout depuis le dépôt de l'étude d'impact en 2025, vous en êtes où dans vos relations avec ces autorités-là?

Lise Ouellet

Bon, déjà, la Ville, l'Arrondissement avait le projet du parcours Gouin sur une assez longue période. Alors, je pense qu'en arrière de Notre-Dame-de-la-Merci jusqu'à l'Île-de-la-Visitation. Par la suite, avec l'administration Thuillier, ils ont précisé qu'il pourrait y avoir un parcours riverain à partir du parc Louis-Hébert. Finalement, ça s'est raffiné en disant à partir du parc Louis-Hébert, jusqu'à la Visitation. Et cette réflexion-là au niveau de la Ville, de l'Arrondissement, a été comme en parallèle avec les réflexions du comité citoyen, parce que le comité citoyen s'est mis sur pied suite à l'enrochement massif de la phase 1 et aussi aux travaux de la table de concertation mise sur pied par Hydro-Québec où monsieur Gravel et monsieur Duff en faisaient partie. Et là, la principale recommandation c'était la création d'une promenade. Donc, c'était comme le tremplin pour finalement réfléchir, tant qu'à avoir des travaux de construction dans la rivière, aussi bien aller de l'avant avec la proposition. Et puis cette proposition-là était comme en miroir avec ce que l'Arrondissement, ce que le parti politique souhaitait faire aussi.

Alors là, nous, on était, nous on était bien conscients que c'est pas nous qui allions décider de tout, puis de construire une promenade, mais on a réfléchi, puis on a discuté, puis on a eu des pourparlers aussi avec, on a travaillé avec les gens de l'Arrondissement pour voir qu'est-ce qui était possible, nos préoccupations, les institutions riveraines, comment, comment pourrait se faire le projet, le plus simplement. On a eu, comment travailler l'aspect du financement, mais c'est sûr qu'au plan municipal, les choses avancent moins vite que dans nos têtes à nous, donc il y a, c'est certainement un décalage entre les deux, mais on a travaillé comme en collaboration à un certain moment donné, un suivi régulier. Et puis, aussi, on avait des rencontres assez régulières avec Hydro-Québec, avec la personne qui représentait Hydro-Québec. Donc, c'est comme ça qu'on a avancé dans notre projet et nos idées se sont raffinées.

Maintenant, lors de la dernière campagne électorale, le parti qui est maintenant au pouvoir, dans Ahuntsic-Cartierville et à la Ville, s'est pas prononcé contre le projet de promenade. C'était comme un projet qui était intéressant pour l'arrondissement, mais de ce qu'on entend, c'est plutôt comme des préoccupations financières reliées à si c'est la Ville qui ferait un sentier sur

ses propres bases, c'est beaucoup d'argent, puis l'Arrondissement a pas nécessairement les sous pour ça. Mais l'Arrondissement est quand même propriétaire d'un parc, de deux parcs, le parc Louis-Hébert et puis Fort-Lorette, donc, ça, c'est quand même des espaces.

Et puis, il y a eu un travail de fait depuis surtout l'an passé, pour avoir un sentier éphémère. Parce qu'à partir de la place Lorette, on marche, on a réussi à faire enlever une clôture avec la Ville, donc on peut, à partir de la place Lorette, se faufiler jusque sur la passerelle d'Hydro-Québec à même l'ouvrage d'Hydro-Québec donc on s'est dit bien ça, c'est quand même exploratoire, et puis, on avait commencé des discussions pour faire un sentier temporaire, éphémère, la Paroisse était d'accord, la Ville s'enignait aussi pour travailler sur ce projet-là, puis maintenant, c'est en suspens parce qu'il y a le BAPE, puis il y a des travaux préalables d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques dans le haut tout ça, donc c'est tributaire de ces travaux-là, donc on attend. Mais si le BAPE va de l'avant et qu'on réussirait à avoir une promenade riveraine sur ce tronçon-là bien, on fera pas un sentier éphémère, on va se satisfaire de ce qu'il y a maintenant en attendant que, c'est...

André Gravel

Oui, concernant ce sentier éphémère, la Ville devait le faire, mais Hydro-Québec, vous savez, à partir du bout du barrage Simon-Sicard, il y a des poteaux et des fils qui se rendent jusqu'à l'ancienne bâtisse des Sœurs-de-la-Miséricorde. C'est le seul endroit dans le quartier, dans ce coin-là, où il y des fils aériens alors, l'Hydro-Québec finalement, ils ont discuté avec la Paroisse, avec la Ville puis finalement, ils doivent les enlever prochainement, doivent enlever, enfouir ça.

Lise Ouellet

En 2027.

André Gravel

Oui, en 2027, alors, ça doit se faire bientôt. Fait que ça serait un peu ridicule, l'Arrondissement nous a dit, on fera pas le sentier éphémère, le mot éphémère, vous l'avez vu ailleurs, mais un sentier, tout simplement de la poussière de roche. Autrement, c'est un sentier naturel, un sentier que les gens ont créé, ont créé parce qu'il va avoir des travaux d'enfouissement, alors c'est pour ça. Maintenant, à votre question, quelles démarches qu'on a eues avec la Ville, je me rappelle entre autres qu'avec un autre membre du comité, on est allé rencontrer madame Bourgeois, la mairesse de Pointe-aux-Trembles – Rivière-des-Prairies, et aussi ex-membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, il y a 2-3 ans, je pourrais vous donner la date précise, à l'hôtel de ville de Pointe-aux-Trembles qui est juste devant le fleuve, d'ailleurs, un bel endroit. Et elle était responsable des grands parcs, dont le parc de la Visitation, puis les grands parcs ont plus de budget que l'Arrondissement pour des travaux, pour des parcs et tout.

Alors il y a eu des pourparlers entre l'Arrondissement, la ville-centre, le grand parc, pour que l'aménagement du sentier piétonnier dont on parle soit sous la responsabilité des grands parcs, mais finalement, je ne sais trop ce qui est arrivé, mais ça a pas abouti. Mais les grands parcs ont l'expertise et plus le budget. Maintenant, mon amie Lise a parlé de budget. Vous savez, des budgets, il y en a à travers la trame verte et bleue, des budgets de la Communauté métropolitaine de Montréal, des budgets où il y a eu des financements du fédéral importants, là je parle de dizaines de millions dans les dernières années, entre autres dans les derniers mois,

très récemment à Montréal-Nord, tout de suite au bout il y a eu des travaux, on l'a constaté et il y avait des grosses, grosses affiches.

Alors les possibilités de financement ont été là, mais l'accrochage entre la Ville et l'Hydro-Québec, je le sais pas, mais la chimie a jamais pris. Puis le conseiller municipal du temps, monsieur Jérôme Normand, madame Thuillier puis d'autres nous ont dit que d'une affaire à l'autre, ils ont jamais réussi à s'entendre. Ces deux institutions, la Ville, et l'Hydro-Québec. Pourquoi là, c'est une question de chimie ou je ne sais trop, mais ils ont pas réussi à s'entendre pour avoir une belle et franche collaboration, qui nous aurait amené un aménagement beaucoup mieux que ce qu'on a constaté. Puis avec, en tout cas...

Mireille Paul

J'aurais peut-être une question par rapport aux travaux de votre comité, une petite question de précision. Est-ce que vous avez eu des discussions avec les propriétaires riverains, je pense entre autres aux institutions, pour voir un peu comment ils se positionnaient par rapport à une éventuelle promenade? On connaît les informations qui sont disponibles dans l'étude d'impact et ses documents complémentaires, mais vous, j'aimerais avoir votre résumé, on va dire, de leur position qu'ils vous ont peut-être exprimée par rapport à cette promenade-là.

André Gravel

On est resté un peu prudent et un peu réservé pour ça parce que c'est pas notre responsabilité en tant que citoyens, alors, c'est quelque chose d'un peu délicat. On a toujours considéré qu'on n'avait pas à trop s'immiscer dans ça. C'est la responsabilité avant tout de, à la Ville et à l'Hydro-Québec de faire ça. Maintenant, ce que je peux vous dire, puis là j'ai vérifié suite à une question qui m'a été posée hier, la directrice générale de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay avait des réticences importantes, je l'ai dit hier. Alors j'ai la date, j'ai plus de détails, puis à votre demande, je vais envoyer des documents. On a eu des pourparlers, mais de façon indirecte, on n'y est pas allé frontalement parce qu'on voulait pas mêler les cartes et tout, mais à l'occasion de, la Fondation Berthiaume-Du Tremblay a invité les citoyens, les voisins, les gens de, pour une activité, pour préparer le débat électoral lors des dernières élections municipales.

Alors certains d'entre nous y ont participé, alors ça, ça a été une occasion, mais la Fondation Berthiaume-Du Tremblay offre des services, des services entre autres à domicile, alors il y a beaucoup de services, on connaît des gens qui participent à ça, ils ont une ouverture, alors à cette occasion-là, il y a eu des rapprochements. Pour ce qui est des Frères de Saint-Gabriel, c'est une institution importante, mais vous savez, les Frères de Saint-Gabriel, leur bâtiment est assez éloigné du bord de l'eau en pratique, puis, les frères sont vieillissants, c'est une réalité. Je le sais d'autant plus qu'un ami de la famille est, en tout cas, on est allé prudemment aussi avec les Frères. Fait qu'à votre question, on n'a pas considéré que c'était une bonne idée de trop pousser de ce côté-là.

Mireille Paul

D'accord. Avez-vous quelque chose à compléter là-dessus, madame Ouellet?

Lise Ouellet

Oui. C'est ça, mais on trouvait que c'était, bon, l'Arrondissement avait commencé des relations avec les différents propriétaires institutionnels, puis nous on encourageait ça beaucoup et on souhaitait que ça se fasse, pas en catimini comme Hydro-Québec voyait un propriétaire, l'autre propriétaire, puis avec l'information qui pouvait peut-être varier, mais on souhaitait que ça soit plus ouvert avec la Ville, le travail avec les différentes institutions. Et puis on a senti de l'ouverture pour certaines d'entre elles, informellement. Puis nous, comme comité, on a finalement, on s'est aperçu, grâce aux recherches de l'eau de notre collègue Jocelyn, qu'Hydro-Québec ou le ministère de l'Environnement est propriétaire de beaucoup de l'eau en bord de rive et que c'est possible de faire une promenade sans exproprier, sans toucher aux propriétés privées des domiciles, des gens ou des institutions. Alors on a plutôt manœuvré entre nous pour essayer de concilier les usages, entre un usage d'accès public aux berges et puis le respect de... Mais en fait, les gens, avec le remblaiement, les propriétés se sont comme agrandies vers la rivière.

Mireille Paul

J'aurais peut-être une dernière question qui est sur un tout autre sujet. Vous abordez dans votre mémoire les fosses aquatiques. Vous dites, dans la page 6, « nous ne voulons pas de projet expérimental, car l'expérience de la végétalisation de la rive à Sophie-Barat n'est pas une réussite », et vous privilégiez plutôt, si je m'en vais à la page 8, au niveau des mesures de compensation, vous terminez votre affirmation en posant une question : « mais pourquoi ne pas investir dans notre milieu aquatique »? Vous pensez à quoi comme investissement? Avez-vous un projet en particulier?

Lise Ouellet

Non, mais pour nous c'était comme surprenant que la grande partie de, en fait, les mesures de compensation sont beaucoup à l'extérieur et peu chez nous, puis aussi que l'humain est après les poissons, les couleuvres, les grenouilles, etc. Et comme ça doit être vu comme plus circulaire, on pourrait dire, en tenant compte de protéger le milieu aquatique, mais aussi protéger les humains qui côtoient la rivière. C'était plus dans ce sens-là, mais pour nous, ce qu'on trouve, c'est que la Ville a plus l'expérience, l'expertise pour travailler la végétalisation qu'Hydro-Québec. Et puis, ce qui s'est passé à Sophie-Barat, c'est sûr que personne souhaite ça. On veut pas être encore à nouveau sur un nouveau projet expérimental. Et puis de la façon dont c'est présenté dans la dernière présentation, c'est que les fosses font qu'on a aucun excès à la rivière.

Mireille Paul

OK.

Lise Ouellet

Donc il y a comme une opposition entre la végétalisation, les fosses aquatiques et l'humain.

Mireille Paul

Merci beaucoup. Merci pour votre participation.

André Gravel

Merci.

Marie-Eve Fortin

Merci beaucoup.

Jean Allard, pour Riverains du Parc Olympia (DM7)

Marie-Eve Fortin

Je vais appeler maintenant le prochain intervenant, monsieur Jean Allard. Bonjour Monsieur Allard.

Jean Allard

Bonjour. Merci de me recevoir.

Marie-Eve Fortin

Avec plaisir.

Jean Allard

Vous permettez? Il fait chaud et c'est sec.

Marie-Eve Fortin

Parfait c'est pour vous. Oui, il fait un petit peu chaud.

Jean Allard

Oui, bon. Alors je disais donc merci, j'ai pu comprendre là en écoutant que vous avez lu les mémoires, c'était une de mes questions, tant mieux. Évidemment, je suis pas familier avec une présentation au BAPE, c'est la première fois et je me posais la question, est-ce qu'ils l'ont lu ou non? Évidemment, la présentation est affectée par cet élément-là. Avant de commencer, quand j'ai relu mon mémoire ce matin, je me suis dit, peut-être j'aurais dû ajouter des cartes, parce que je parle un peu comme à des voisins qui connaissent le quartier puis je me suis dit, peut-être pas si évident que ça, mais je crois qu'avec tout ce que vous avez entendu, vous avez dû vous familiariser avec la géographie, parce que c'est important, en tout cas, dans mon mémoire, je réfère au parc et je vous localise dans l'environnement avec les parcs. Donc, je présume que vous savez où sont les parcs.

Marie-Eve Fortin

On est allés faire un tour sur le terrain pour vous rassurer puis on a vraiment bien apprécié vos photos, le détail de vos photos dans votre mémoire.

Jean Allard

Parfait. Donc, je commence donc brièvement, là, je fais un survol de mon mémoire. Le premier sujet, ce sont les fosses aquatiques, telles que les appellent Hydro-Québec, et la question de la clôture. En premier point, j'ai essayé d'être le plus factuel possible pour informer le BAPE de faits qui, à mon avis, ont souvent passé sous le radar, et je pense pas que vous pouvez arriver à des conclusions raisonnables sans avoir une vision plus large de la situation. Dans le premier point, ça a été évoqué, je l'ai entendu tantôt, le mot-là. Les courants dans la baie, je vais l'appeler la baie Walker parce que c'est le nom qu'on lui donnait dans les vieilles cartes à l'époque où on a conçu le barrage. Je l'ai découvert, bon, je me suis dit bien pourquoi pas utiliser ce nom-là. Alors, le courant dans la baie Walker n'est pas un courant qui se dirige de l'amont vers l'aval de façon directe. C'est très important de saisir cet élément-là. Le courant, en fait, se dirige dans l'axe, si on part du Pont-Viau, puis on s'en va vers Laval, le courant s'en va et frappe la digue Simon-Sicard. Et le courant, à ce moment-là, bifurque vers le sud et donc vers le barrage ou vers l'ouvrage et vers l'émissaire Curotte.

C'est essentiel de comprendre ça parce qu'est-ce qui se passe à cause de ce courant-là, c'est que l'eau circule dans la baie pendant des jours et lorsqu'il y a une surverse, les dégâts de la surverse restent là, ils resteront pas là pendant 12 heures, pendant 24 heures, ils restent là pendant des jours. Et j'ai mis dans mon mémoire une photo et ce jour-là je suis, par pur hasard, je suis allé voir quelqu'un de plus loin sur le boulevard Gouin et j'ai passé dans le parc Louis-Hébert. Sur le côté de la clôture et à partir du parc Olympia vers Laval, donc vers l'est, jusqu'à l'émissaire Curotte, il y avait une trace d'à peu près 2 m de long, qui ressemble à l'image que vous avez là, tout le long, pendant à peu près 50 m, c'était ça qu'il y avait. La pluie était d'il y a cinq jours auparavant. Alors, c'est ça le portrait de la réalité de la baie Walker.

Bon, évidemment, j'ai entendu des conclusions tantôt, des souhaits quant à l'établissement d'une plage. Honnêtement, moi, j'irais pas me baigner là dans aucun moment parce que c'est à répétition. Bon, et c'est pas seulement les débris dans l'eau, c'est l'odeur. Lorsqu'il y a une surverse et on s'en va faire une marche dans le coin de Berthiaume-Du Tremblay, par exemple, sur le boulevard Gouin, l'odeur, parce que le vent est souvent, au Québec, et particulièrement le long du fleuve, de l'ouest vers l'est. Alors l'odeur des égouts est ressentie jusqu'au boulevard Gouin. Et ça, c'est horrible, il y a pas d'autres mots que horrible quand on pense qu'il y a des gens qui sont malades, vulnérables, âgés, puis c'est ça qu'on leur sert comme environnement. C'est horrible, il y a pas d'autres mots.

Bon, alors donc, il faut tenir compte de cet élément-là. C'est un élément fondamental, je crois, dans l'ensemble de l'analyse et vous l'aurez vu dans mon mémoire. Alors le point que je soulève, évidemment, c'est la question de la salubrité. Bon, alors, est-ce que j'ai besoin de faire un dessin sur le fait que, à mon avis, en tout cas je suis pas un expert, mais peut-être que vous en consulterez, de se baigner dans de l'eau qui est ainsi contaminée de façon répétitive, c'est carrément dangereux. Le 2 juin, il y a un représentant de la Ville qui a été interrogé ici, j'étais là. On lui a posé la question si les eaux étaient baignables. Et la réponse était basée sur des prises d'eau, qui étaient prises en amont de la baie Walker et en aval de la baie Walker.

Donc, en d'autres mots, en dehors, dans l'axe du courant, ça, c'est très très important parce que l'eau, à ce moment-là, passe de façon directe. Lorsqu'on est devant le parc Sophie-Barat, et là où il y a, en passant, un quai et un accès à l'eau, là, il y a pas de débris là. Parce que l'eau

passer directement. Il y a pas de courant qui maintient l'eau là. Alors la prise d'eau qui est prise à cet endroit-là et la prise d'eau qui est prise en aval du pont Papineau est dans l'axe de la rivière et même avec ces prises d'eau là, le représentant de la Ville est venu dire l'eau n'est pas baignable. À fortiori, dans la baie Walker, ça saute aux yeux et ça saute au nez, si vous me passez le jeu de mots, que ce n'est pas baignable, bon. Accès direct. Certains souhaitent un accès direct à l'eau, en anglais on dit souvent : « *be careful for what you wish for* », je crois que c'est une très mauvaise idée.

Évidemment, les adultes consentants peuvent bien faire ce qu'ils veulent, peuvent bien aller dans cet environnement-là. C'est dommage pour ceux qui iront sans savoir, parce qu'il va toujours en avoir, mais ceux qui iront en le sachant, tant pis ou tant mieux pour eux, ils l'assumeront. Mais, si on fait des accès à l'eau, il faut penser aux gens qui sont pas informés, les gens, les enfants, les animaux de compagnie qui vont aller boire de l'eau, se tremper les pieds dans l'eau ou encore pire, se baigner. Alors il faut penser à ces gens-là, à moins qu'on se mette à mettre des enseignes le long de la rive « à vos risques », mais avec un signe d'empoisonnement possible. J'imagine pas la calligraphie des pancartes, ça serait pas très joli à voir. Il faut songer à la sécurité des enfants et des adultes. Et j'indique dans mon mémoire un aspect qui, à mon avis, a été complètement escamoté, en tout cas, je l'ai pas entendu ni lu, parce qu'il y a la question des clôtures, la fameuse clôture, puis il faut penser à la sécurité des enfants et la sécurité des adultes, et je donne deux exemples concrets. Il y a un enfant de deux ans à peine qui s'est noyé il y a pas longtemps dans la rivière Outaouais et l'absence de clôture a été soulevée comme étant des facteurs de risque. J'ai mis le lien, vous pourrez le constater vous-même. Et il y a un adulte aussi, excusez-moi, dans le canal de Chambly là qui est tombé à l'eau.

Bon, il y a quelque chose qui est particulier dans le parc Louis-Hébert, qu'il n'y a pas dans le parc Nicolas-Viel ou dans le parc de la Merci ou dans le parc Maurice-Richard. C'est qu'il y a une pente. Alors, dans la partie ouest du parc jusqu'au chalet, il y a une pente. Puis les enfants glissent là l'hiver. Spontanément, il va y avoir cinq, six groupes d'enfants qui vont glisser, c'est normal, ce sont des enfants, ils glissent, vers le boulevard Gouin, bon. Alors puis, comme vous le savez, les enfants, c'est la première neige, ils sont excités, il y a de la neige, ils vont glisser tout ça. S'il y a pas de clôture, et il y a un ouvrage de l'autre côté avec une pente. Qu'est-ce que vous pensez que les enfants vont faire ou qu'ils vont probablement faire, que ce soit par volonté ou par accident? Ils risquent de prendre la pente dans l'autre sens. Et au début de l'hiver, la glace n'est pas gelée. C'est pas gelé ou gelé suffisamment pour soutenir le poids de personnes. Alors, c'est un risque qui est significatif de songer, en particulier dans la section où il y a une pente, de ne pas mettre de clôture. Il y a la question de la salubrité, bien sûr.

De mon point de vue, honnêtement présenté, d'avoir une baie aussi contaminée, ils devraient faire en sorte qu'il y ait une clôture sur l'ensemble, à moins, bien entendu, et j'en parle dans mon mémoire, ô miracle, qu'on envisage la modification de l'émissaire vers l'axe, le point de dilution maximale qui serait près du pont Papineau parce que là on est dans l'axe de la rivière. J'ajoute aussi la question des nuisances animales brièvement. Il y a des clôtures qui ont été ajoutées au parc de la Merci, il y a des clôtures qui ont été ajoutées au parc Nicolas-Viel, tous des parcs qui sont en rive là, mais en amont du parc Louis-Hébert. Pourquoi? Pour prévenir la nuisance des bernaches, elles sont belles lorsqu'elles volent, elles sont belles lorsqu'elles sont dans l'eau, mais elles sont pas mal moins agréables lorsqu'elles sont dans les parcs. Alors, il

devrait y avoir la même cohérence pour le parc Louis-Hébert, c'est-à-dire que si on met des clôtures en amont pour prévenir ce problème-là, pourquoi ne met-on pas de clôtures en aval pour le même problème? Ça me semble illogique.

Enfin, point deux de mon mémoire, je l'ai effleuré parce que c'est impossible de ne pas en parler. C'est l'occasion historique de corriger l'émissaire Curotte et le fameux geyser Louis-Hébert. Bon, écoutez, l'émissaire, c'est une question d'argent puis je comprends, ça doit coûter relativement cher de prolonger le tuyau là. On a entendu le 0,2 million donné par Hydro-Québec. Est-ce que la Ville va vouloir utiliser ce montant-là? Est-ce que c'est suffisant? Je l'ignore, je souligne, je lis les actualités comme tout le monde, les nouvelles comme tout le monde, que le gouvernement du Québec vient d'hériter de 10 milliards du fédéral pour des projets d'infrastructure. Alors peut-être que vous, à votre niveau, vous pouvez faire des recommandations au ministre qui elle-même sera au Conseil des ministres un jour puis dire, bien écoutez, est-ce qu'on peut avoir une partie de ces fonds-là pour, parce que c'est une occasion historique qui se représentera pas là.

Alors la contamination dans l'eau, les odeurs dans l'ensemble du quartier, dans le coin de Berthiaume-Du Tremblay et tout ça là, ça disparaîtra pas. À moins, bien entendu, qu'on règle une fois pour toutes le problème de l'émissaire. Alors voilà. Enfin, troisième et dernier point, la question de la rive, l'aménagement de la rive. Je parle de la genèse que, je suis certain que vous savez ça là, il y a eu un comité qui a été créé (inaudible), formé suite à la demande d'Hydro-Québec sur l'aménagement de la rive, bon. La faille ou la lacune fondamentale de cet exercice-là, et personnellement, personnellement, je disais à Hydro-Québec que c'était pas acceptable que des riverains, des vrais riverains, soient pas invités, a eu lieu quand même malgré, malgré cette demande-là, bon. *It is what it is*, si vous me passez l'expression anglaise et par la suite, lorsque le rapport a été émis, et là on l'a présenté aux riverains. Oh, un instant, ça a pas du tout fait l'unanimité qu'on semble vouloir vous vendre aujourd'hui ou peut-être précédemment, au contraire, au contraire.

Alors, donc ça c'est le début et les préoccupations de plusieurs personnes à ce sujet-là, et les gens que vous voyez à la fin du mémoire qui ont signé comme cosignataires, sont des gens qui habitent autour. Alors, eux et moi, avons la préoccupation suivante : ce qui part d'une observation, en fait d'observations depuis des années, j'avais l'impression en écrivant ça que j'écrivais une évidence, mais comme j'ai entendu dans des rencontres des gens qui n'ont cette évidence-là, j'ai dit bon, bien on va faire faire la démonstration. Alors, il y a dans les centres urbains, à Montréal ou ailleurs, un phénomène de tags, de graffitis qui est extrêmement répandu. C'est malheureux, mais c'est la réalité. Et ce phénomène-là est particulièrement évident dans les endroits à l'abri des regards. Alors, bien sûr, dans les cours arrières, dans les ruelles, dans les gares de triage, partout où ces gens-là peuvent agir sans être vus.

Alors, j'ai fait cette démonstration-là qui est une démonstration sociale, dans le fond. Je suis en train de dire bien, c'est évident que ça existe là. Regardez, on en parle dans les journaux, j'aurais pu l'écrire dans une phrase, si j'avais pas cru que des gens allaient dire bien non, bien non, ça n'existe pas. Alors je suis allé un peu plus loin et là ce que je fais dans un deuxième temps, je dis bien, c'est exactement ce qu'on vit sur la rive de la rivière des Prairies. Si vous avez fait le tour, vous l'avez vu. Les ouvrages qui sont entre la rive, qui sont adossés à la rive ou lorsqu'on est adossé à la rive, on voit ces ouvrages-là, se font taguer constamment, nettoyer,

retaguer, nettoyer, retaguer constamment. Pourquoi? Parce que les gens qui font ça ne seront pas vus, ils sont à l'abri du regard.

Alors, les infrastructures, j'ai plusieurs photos, une qui est particulièrement drôle, c'est celle qui nous dit si vous l'effacez, je vais revenir. Alors ce phénomène-là existe tout le long de la rive, que vous partiez du parc Nicolas-Viel puis vous allez jusqu'au parc de l'Île-de-la-Visitation, vous allez voir ça, partout. Et, non seulement ce phénomène-là n'est pas limité évidemment à la rivière des Prairies, mais également partout. Je donne des exemples au Québec, au Canada et, puisqu'on parle de promenade publique, je donne un exemple assez frappant de ce qui se passe sur des promenades publiques certains soirs avec des feux de Bengale. Vous l'avez vu à la page 16 de mon mémoire, où des gens s'installent le soir et font des feux de Bengale. C'est un vidéo que j'ai fait à ce moment-là, mais c'est ça la réalité d'une promenade publique cachée, c'est que les gens vont faire des choses qui, avec peu de risques d'être vus, peu de risques d'être surpris, ils vont faire des choses qui sont pas légales, qui sont pas acceptables et qui comportent des risques.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Allard, je vous invite à conclure, votre temps est écoulé.

Jean Allard

Excusez-moi, oui, j'ai presque terminé. Alors donc, je dis que c'est le cas ailleurs, ailleurs au Québec, ailleurs au Canada, et un autre élément important à considérer ce sont les îlots de chaleur. Au point 3.7 de mon mémoire, où je réfère d'ailleurs à une étude de l'Institut national de santé publique du Québec, qui indique que les rives minéralisées sont susceptibles d'être... de monter des températures 12 degrés plus élevés que des espèces, que des rives végétalisées. Enfin, et j'ai presque terminé, considérations juridiques. En droit québécois, le trouble de voisinage n'est pas, ne nécessite pas une faute. Alors donc, je cite une décision très connue à ce sujet-là, Ciment St-Laurent. Alors, puisque les mêmes causes amènent les mêmes conséquences, l'effet ruelle risque fort probablement, et c'est le test, ça a pas besoin d'être certainement, mais fort probablement, de se réaliser si une promenade est installée entre le parc Louis-Hébert et la digue Simon-Sicard. Et les gens qui vont subir les inconvénients auront des recours et ils pourront les exercer.

Alors voilà, je conclus donc dans mon mémoire qu'il faudrait refuser, en tout cas, recommander de refuser les aménagements des fosses septiques, pardon aquatiques, je savais que ça m'échapperait, des fosses aquatiques telles qu'elles sont prévues et prévoir une compensation ex situ pour l'espace qui est en jeu, exiger le maintien des clôtures le long du parc Louis-Hébert et recommander à la Ville, avec la collaboration pardon, d'Hydro-Québec, de réaliser le prolongement de l'émissaire Curotte. Et enfin, interdire tout aménagement d'une voie publique ou promenade publique en rive, derrière les bâtiments de la rivière des Prairies et favoriser plutôt un aménagement végétalisé. Voilà, si vous avez des questions, ça va me faire plaisir.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Allard, pour votre présentation. J'aimerais revenir sur justement l'effet que vous appelez, l'effet de ruelle. Est-ce que pour vous l'aménagement d'une promenade vient inévitablement avec cet effet-là? Est-il qu'il y a des moyens de faire en sorte que...

Jean Allard

La réalité du terrain, c'est que cette promenade-là va se trouver à 100, 150 mètres, à certains endroits-là, du boulevard Gouin, donc d'une voie publique, donc du, des passages policiers, donc de la voie des piétons, donc la voie des voisins. Le mémoire que je cite, pas le mémoire, mais l'étude que je cite, indique bien que le phénomène est lié au fait que les promenades sont masquées. Alors ça, on pourra pas le changer, même avec un aménagement, on va dire on va ajouter des lumières. Bien ça, il y en a des lumières sur la digue Simon-Sicard et les gens, ils vont quand même faire des feux de Bengale, quand même. Alors, je pense qu'à moins d'enlever tous les bâtiments puis de mettre une rue à côté, c'est à peu près impossible de pallier aux conséquences probables de l'installation d'une promenade qui est cachée derrière une série d'immeubles.

Marie-Eve Fortin

Merci. Sinon, j'aimerais revenir sur un point en lien avec l'accès aux berges. Juste une petite clarification, à la page 9 de votre mémoire, vous mentionnez que le quartier Ahuntsic bénéficie déjà de l'accès public le plus important à une rive de plan d'eau, puis j'aurais aimé vous entendre un peu plus là-dessus parce qu'on a comme un peu des informations...

Jean Allard

Oui, oui. Vous savez, c'est une affirmation de monsieur Jacques Lebleu qui est quelqu'un qui est très actif dans le quartier Ahuntsic et qui, c'est malheureux, c'est une affirmation qu'il a faite dans un article de journal. J'ai beaucoup de respect pour sa capacité à établir des faits et des informations. Je n'ai malheureusement pas retrouvé cette référence-là. Toutefois, bon, je l'ai quand même indiqué parce qu'il l'a indiqué et d'après ma vision des choses...

Marie-Eve Fortin

Mais vous vivez dans le quartier.

Jean Allard

Je vis dans le quartier, tout à fait. Il y a des rives comme à peu près dans aucun arrondissement qu'on peut imaginer. D'où le fait que son affirmation, c'est que la proportion de rives, d'accès aux rives est la plus grande de tous les arrondissements de Montréal. Voilà.

Marie-Eve Fortin

D'accord. Merci.

Jean Allard

Pas de quoi.

Marie-Eve Fortin

Madame Paul? Ça va?

Jean Allard

Pas de question?

Marie-Eve Fortin

Merci beaucoup, monsieur Allard.

Jean Allard

Merci.

Marie-Eve Fortin

Bon après-midi.

Jean Allard

Vous aussi.

Jean-Hubert Thieffry et Hélène Guilbault, pour la Résidence Ignace Bourget (DM13)

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant le prochain intervenant, monsieur Thieffry. Après la présentation de monsieur Thieffry, nous allons prendre une pause de 15 minutes. Vous pourrez vous présenter, madame. Bonjour à vous deux.

Jean-Hubert Thieffry

Bonjour madame la présidente, madame la commissaire. Alors je me présente, je suis à la fois le curé actuellement de la Paroisse de la Visitation et le responsable de la résidence Ignace-Bourget. Donc c'est deux entités différentes, mais aujourd'hui, je suis responsable des deux.

Hélène Guilbault

Moi, c'est Hélène Guilbault, je suis résidente à la résidence Ignace-Bourget et je m'occupe aussi du foyer des étudiants qui est dans la même bâtisse.

Jean-Hubert Thieffry

Voilà. Donc, je vais faire juste une petite introduction à propos de, ça a déjà été évoqué avant, du secteur sur la Fabrique de la Visitation où il y a à peu près six ans, dans le prolongement du sentier de l'Île-de-la-Visitation, il y a des personnes qui ont fait des trous dans le grillage pour passer sous la barre qui soutenait ce grillage, et puis, progressivement, la barre elle-même a été enlevée et le passage a été ouvert. Mais la Fabrique a décidé de ne pas intervenir parce qu'il y avait pas d'inconvénients à ce que les gens passent sur ce terrain. Trois ans après, il y a eu un trou entre ce terrain de la Fabrique et le terrain à côté du Fort-Lorette, qui appartient à la Municipalité, et là non plus, la Fabrique n'est pas intervenue parce qu'il y avait pas d'inconvénients. Et de fait, ça a créé un passage naturel qui rejoignait celui de la Visitation où il

y a aussi des barrières qui ont été enlevées, ce qui fait qu'il y a un passage naturel. Toutefois, il y a trois ans, il y a eu à la fois une belle initiative, qui a été la place éphémère du Fort-Lorette, mais en même temps, nous sommes témoins, alors je suis étonné de ce qu'a dit monsieur Allard, parce que ce qu'il a décrit, c'est ce que nous vivons pratiquement au quotidien. Un certain nombre de nuisances auxquelles on s'attendait pas, mais qui sont réelles, presque quotidiennes et multiples. Alors je vais laisser madame Guilbault présenter.

Hélène Guilbault

Oui, en fait, pour bien l'expliquer, c'est que la rue du Fort-Lorette mène à la rivière. Le bâtiment, le foyer Ignace-Bourget est du côté gauche et l'autre est du côté droit, l'ancien couvent des Sœurs de la, pas la Miséricorde, oui, de la Miséricorde. Alors, c'est une place très restreinte, un beau petit endroit, sur le coup, on se dit, oh c'est fameux, des bancs, les gens peuvent venir. C'est vrai qu'il y a des gens qui en profitent bien, mais quand on dit il y a des inconvénients probables, mais nous, c'est pas des inconvénients probables, c'est des inconvénients que nous vivons, que nous expérimentons depuis le début de la construction de ce petit parc, tous les jours, en fait, et particulièrement le week-end et particulièrement l'été, bien sûr. Alors, il y a pas de place pour les voitures vraiment. Le stationnement est interdit. Alors, on se sert de notre petit stationnement de côté pour stationner régulièrement. Alors nous on essaie de mettre nos voitures, mais est arrivé tout dernièrement, comme monsieur Allard l'a dit comme probabilité, mais nous, c'est un *tag* directement sur le camion que nous avons, beau camion blanc. Ils en ont profité pour mettre un *tag*. Alors, ça, c'est une fois, mais tout à fait régulièrement, les autos, les automobiles viennent stationner là. Il se passe énormément de drogue, vente de drogues et puis aussi de... pardon?

Jean-Hubert Thieffry

Prostitution.

Hélène Guilbault

Oui, de prostitution dans les voitures. En tout cas, le parking, il faut aller frapper à la porte pour dire : écoutez, mais c'est un parking privé, c'est écrit en grandes lettres, mais naturellement les gens ne respectent pas ça. Des déchets alimentaires, des bouteilles, des canettes, en fait, c'est nous qui faisons le ménage de ce parc quand on arrive à le faire, parce qu'on a bien d'autres choses à faire. Mais parce qu'ils mettent ça aussi dans le stationnement, il y a pas de poubelles et je comprends qu'il n'y a pas de poubelles parce que le risque de feu est quand même important. Donc, c'est comme ça. Donc attroupements réguliers, particulièrement la nuit, avec des nuisances sonores, des cris, des allées et venues de voitures bruyantes, vous pouvez imaginer comment ça se passe, c'est pas très difficile. Donc, ça nuit aux occupants, ça nuit aux étudiants, ça nuit aux familles qui sont là. L'intrusion de jour et de nuit sur le terrain privé aussi, parce que où nous sommes, il y a quand même une clôture, mais cette clôture-là n'est pas vraiment respectée. Intrusion dans la résidence aussi par une porte proche du parc éphémère et vols récents, par exemple, de six vélos et de six paires de patins des enfants qui étaient là, des patins assez dispendieux. L'introduction nocturne aussi par effraction d'une personne dans notre résidence sous l'effet de la drogue. Intrusion aussi régulière dans le bâtiment ayant appartenu aux sœurs dont je parlais là juste en face, et dégradation croissante, malgré l'obstruction des portes et des fenêtres. Ils ont beau, des gens viennent là pour mettre des, installer, Qualinet, et

installer toutes sortes de choses, mais tout le temps c'est encore, encore. Alors ça donne une bonne idée de qu'est-ce qui va se passer quand... Ça c'est juste à côté au bout de la rue, mais nous, le terrain continue tout au long de la rivière.

Alors c'est sûr que c'est pas très agréable d'imaginer la suite parce que, si on ouvre ça de façon publique, c'est un peu comme si des gens qui sont ici ont leur maison dans la cour et juste au bout, vous avez tout ce monde-là qui passe, ils vont pas toujours respecter, même si on met une barrière, même si on met une barrière, même si on met une barrière. Bon, en tout cas, c'est ce qu'on pense vraiment. On s'est fait voler aussi un de nos deux pédalos, qui nous avait été donné. Puis il y a eu supposément dernièrement un viol récent derrière l'Église de la Visitation tout près de notre terrain. Bon, en raison de toutes ces nuisances qui sont déjà subies, on est formellement opposé, nous, à la réalisation d'un chemin public sur la berge de la rivière des Prairies, le long du terrain de la résidence Ignace-Bourget, parce que ça ne ferait qu'aggraver la situation et ça nous... Donc avec des préjudices du côté sécurité des familles et des étudiants. En tout cas, moi, c'est ma partie.

Jean-Hubert Thieffry

Voilà. Donc, en résumé, on trouve et on voudrait contribuer à élargir l'accès à l'eau du côté du terrain de la Fabrique et favoriser cet espace-là, mais préserver l'espace particulier sur la résidence Ignace-Bourget, un peu dans la même optique que celle du Berthiaume, parce que c'est pas des choses que l'on suppose, c'est des choses que l'on vit actuellement. Alors il y a deux jours, c'était jusqu'à 4 h du matin, cette nuit, c'était seulement jusqu'à 2 h, mais quand même, voilà, c'est en augmentation. Et on voudrait pas non plus faire subir ça. On est aussi responsables de 25 étudiants qui sont là. C'est un lieu d'études, c'est un lieu aussi pour des familles. Donc c'est notre point de vue, voilà.

Mireille Paul

Merci beaucoup madame Dussault, monsieur Thieffry. J'aurais une première question concernant les nuisances que vous vivez actuellement. Effectivement, à la lecture de votre mémoire, on a envie de vous prendre en pitié parce qu'il y en a 12 de listées, des nuisances, et vous en avez ajouté d'autres dans votre présentation. Ce que j'aimerais savoir, et c'est parce que vous dites que, toutefois, depuis l'aménagement du parc éphémère au fond de la rue du Fort-Laurette, il y a de cela trois ans, nous subissons une détérioration notable du milieu. Avant 2023, compte tenu du fait que la rue est quand même un cul-de-sac, c'était déjà une rue qui allait jusqu'à la rivière, quelle était la situation?

Jean Allard

Alors, en fait, le trafic de drogues et la prostitution existaient déjà. Mais ce qui a augmenté, c'est mieux connu parce que les gens connaissent mieux ce lieu qui est à la fois agréable, la placette, mais c'est toutes les nuisances de regroupement, et en particulier la nuit, qui alors, ça qui n'existaient pas du tout avant, et dont on subit maintenant quoi. Et je ne sais pas si ça répond à votre question.

Mireille Paul

Donc, on peut dire que le volet nuisances sonores a énormément augmenté?

Jean-Hubert Thieffry

Tout à fait.

Mireille Paul

Est-ce que les vols, vous étiez coutumier du fait avant 2023, où ça aussi c'est nouveau?

Hélène Guilbault

C'est plus dernièrement que c'est arrivé ça. C'est dans les derniers mois, dernières années.

Jean-Hubert Thieffry

On avait eu quelques vols de vélos, on avait un *rack* de vélos devant notre entrée.

Hélène Guilbault

Proche de la rue.

Jean-Hubert Thieffry

Bon, et les étudiants mettant pas toujours leurs antivols, on avait changé le stationnement de nos vélos à l'intérieur de la cour, et depuis, ça s'était arrêté. Mais là, comme il y a une augmentation de la fréquentation du fond de la rue, dès qu'il y a une porte qui est entrouverte ou des gens qui repèrent, il y en a eu un certain nombre de vols qui ont...

Hélène Guilbault

Comme une invitation à aller, dans le fond, et maintenant, ça se passe à l'intérieur aussi, donc c'est un peu...

Mireille Paul

D'accord. Je sais pas si vous avez assisté à la première partie de nos audiences publiques, mais il a quand même été assez question de maintenir la placette éphémère qui pourrait devenir un parc permanent. Alors quelle est votre position par rapport à ce maintien-là? J'imagine, je veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais ça doit ressembler à votre position concernant la promenade?

Hélène Guilbault

On pensait que ce serait éphémère. On a eu beaucoup de travaux de tout ça, juste pour faire cette petite placette. Mais là, si c'est pour durer éternellement...

Jean-Hubert Thieffry

Il y a la question du parc du Fort-Lorette qui doit mettre en œuvre et nous on collabore à ça parce qu'on trouve que ça a du sens. Mais là le parc est sans surveillance, ce parc éphémère, il est sans surveillance du tout et donc alors, on appelle régulièrement les services de police, etc., mais ils sont pas toujours disponibles. Voilà, la répétition fait qu'ils se lassent un peu aussi de leur côté. Donc, ce qu'on est en train de dire, c'est l'accès à l'eau sur cette partie-là, pour nous, ça nous semble un plus pour le quartier, en même temps, il faut qu'il y ait une cohérence,

sachant toutes ces nuisances, cohérence de surveillance de, pour que ces manifestations-là puissent être endiguées.

Mireille Paul

J'ai peut-être une dernière question. Je sais que vous parlez au nom de la maison Ignace-Bourget, mais vous avez aussi des voisins institutionnels comme le CHSLD, le Quartier des générations. Les échanges que vous avez avec vos voisins institutionnels, est-ce qu'ils remarquent les mêmes problèmes? Est-ce qu'ils ont les mêmes craintes que vous?

Jean-Hubert Thieffry

Alors, nous ce qu'on vous partage là, ce sont des situations que nous vivons actuellement parce que nous sommes exactement à cet endroit. L'institution Laurendeau et Berthiaume, ils ont pas du tout ça, puisque c'est nous qui absorbons. Donc, on peut dire, on a des liens avec les deux institutions parce qu'on dessert, comme prêtre, je dessers les deux lieux, mais, je peux vous dire qu'on n'a pas eu de dialogues institutionnels sur cette question, parce qu'on n'a pas cherché non plus à constituer un front des riverains. On s'appuie sur ces structures de dialogue qui, aujourd'hui, avec la Ville ou avec Hydro. Donc, je peux pas vous dire que, je peux pas répondre à votre question, parce qu'on leur a pas posé la question.

Mireille Paul

Parfait. Je vous remercie beaucoup, madame Dussault, monsieur Thieffry, merci bien pour votre témoignage.

Marie-Eve Fortin

Merci. Alors, nous allons prendre une pause de 15 minutes. On vous revient tout de suite après.

Pause

Marie-Eve Fortin

Je vais vous demander de reprendre place, s'il vous plaît, nous allons poursuivre nos travaux. Es-tu correcte?

Diane Viens, opinion citoyenne (DM9)

Marie-Eve Fortin

Nous allons poursuivre nos travaux, donc je vais inviter notre prochain participant, notre prochaine participante, à venir à la table à l'avant, madame Diane Viens.

Diane Viens

C'est où?

Marie-Eve Fortin

Celle où vous êtes la plus confortable.

Diane Viens

En autant que ça fait pas trop d'interférence.

Marie-Eve Fortin

C'est parfait.

Diane Viens

Je vais prendre le temps aussi de me servir un verre d'eau.

Marie-Eve Fortin

Prenez le temps de vous installer.

Diane Viens

Bon, dans un premier temps, bonjour, madame la présidente, bonjour madame la commissaire. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole dans le cadre du BAPE et sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard. Aujourd'hui, je souhaite partager ma réflexion et ma position concernant le projet proposé par Hydro-Québec. En partant, mon point de vue, c'est celui d'une citoyenne qui habite le quartier, qui fréquente régulièrement les abords de la rivière des Prairies et qui est engagée dans le milieu d'habitation sociale. Le point de départ pour moi, de mon implication, c'est le choc visuel. Lorsque j'ai vu les remblais réalisés en urgence par Hydro-Québec et dans les trois secteurs jugés prioritaires, j'ai été sidérée. La nature de ces remblais et surtout leur apparence provoquent une véritable dissonance visuelle dans le paysage riverain. Pour un promeneur qui longe la rivière, pour quelqu'un qui observe la berge depuis une embarcation, la vue de ces amas de roches massives tranche violemment avec le caractère paysager riverain auquel on s'attend.

C'est cette rupture paysagère qui n'est pas anodine. Elle touche à notre rapport collectif à la rivière, à la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et plus largement même, Montréal. C'est cette réalité sur le terrain qui m'a poussée à m'impliquer au sein du groupe de citoyens visant à promouvoir et assurer une véritable accessibilité à la berge de la rivière des Prairies dans notre arrondissement. Selon la délimitation de la zone d'étude du rapport d'étude d'impact d'Hydro-Québec, je ne suis pas résidente directement visée par le projet. Ma propriété, elle se situe en dehors du milieu d'étude. C'est mon engagement dans le milieu de l'habitation sociale qui m'a permis d'être mieux informée, d'entendre les préoccupations des locataires, des résidents en situation de vulnérabilité qui sont eux aussi concernés par la qualité de l'environnement et l'accès au bord de l'eau. Je parle ici en mon nom propre, mais je suis convaincue que ma voix résonne avec celle de nombreux voisins et concitoyens dont plusieurs n'ont pas la possibilité, ni l'énergie, ni le temps de venir témoigner devant vous.

Pour moi, c'est un projet conçu dans une logique du 20^e siècle. Je comprends le contexte historique. Il y a 100 ans, lors de la construction du barrage, la solution retenue pour stabiliser le

remblayage des berges naturelles de la rivière a été la construction du mur de soutènement. Mais dans cette logique, l'installation du garde-corps était cohérente compte tenu du nivelé entre le niveau du mur et le niveau de l'eau. Mais on n'est plus en 1920, nous sommes au 21^e siècle, dans un contexte où la protection des écosystèmes, de la qualité des milieux de vie devrait guider nos décisions d'aménagement. La bande riveraine est un écosystème particulièrement fragile, riche et essentiel, autant pour le milieu biophysique que pour le milieu humain. Elle joue un rôle majeur pour la biodiversité, pour la qualité de l'eau, pour la lutte aux changements... la lutte à l'érosion, mais aussi pour le bien-être des personnes qui y vivent, y marchent, y contemplent le paysage. Dans ce contexte, une meilleure approche, quasi exclusivement... maintenir une approche quasi exclusivement minérale et basée sur de l'enrochement rectiligne massif ne permet pas de tenir compte des besoins, des connaissances et des pratiques actuels. Le cœur du problème, c'est surtout les remblais émergents.

Je distingue les remblais d'une part, ceux submergés, ceux qui sont en dessous du niveau de l'eau et les remblais émergents visibles au-dessus du niveau des basses eaux. Les remblais submergés, l'enrochement, se justifie fort probablement sur le plan technique pour assurer la stabilité évidemment de la base du mur à long terme. Mais pour les remblais émergents, la solution proposée par Hydro-Québec me semble problématique à plusieurs titres. Premièrement, sur le plan paysage. Ces amas de roches de grande taille créent un paysage inesthétique, en contradiction avec le caractère riverain et patrimonial du secteur. Ils bloquent littéralement la rive, la défigurent en créant un univers minéral et incohérent avec les attentes des observateurs. Ensuite, aussi sur le plan accessibilité. Sans revégétalisation, ce type de remblais constitue une barrière physique. Il rend l'accès au bord de l'eau difficile, voire impossible, sans mettre en jeu la sécurité physique des personnes, ce qui impose par la suite l'installation de clôtures. On se retrouve donc avec une rive à la fois dangereuse et fermée là où on pourrait imaginer une rive accessible et accueillante.

Sur le plan environnemental, depuis des années, les meilleures pratiques de stabilisation des berges reposent sur la renaturalisation et le génie végétal. Ce sont les systèmes racinaires des végétaux qui assurent la stabilité des sols, réduisent l'érosion et créent des habitats pour la faune et la flore. Pourtant, dans les documents d'Hydro-Québec, on parle d'un simple verdissement, comme s'il s'agissait d'un enjeu cosmétique seulement. Les illustrations fournies sont peu encourageantes; elles ne traduisent pas une véritable stratégie de revégétalisation, mais plutôt un habillage superficiel et des remblais rocheux émergents. Des exemples locaux montrent qu'on peut faire mieux. Sur ce même tronçon, justement, des exemples concrets démontrent la limite de l'approche de verdissement et le potentiel d'alternatives plus intégrées. Entre autres, à Sophie-Barat, on en a parlé longuement, plusieurs intervenants, l'implantation des végétaux et de remblais de grosses roches exposées en plein soleil se sont avérés un échec. Les conditions physiques créées par ces remblais permettent pas une végétalisation de qualité ni durable. À l'inverse, la placette éphémère Fort-Lorette démontre qu'il est possible d'aménager des remblais pour permettre l'accessibilité à la rivière.

Quant aux illustrations des coupes des fosses aquatiques, elles suggèrent l'aménagement de remblais en palier et de talus de différents niveaux. Ces remblais pourraient sûrement être plus organiques, moins rectilignes, pour assurer une revégétalisation plus efficace sans nécessairement avoir une accumulation de débris. Ce type de solution permettrait de recréer des habitats naturels, de diversifier le profil de la berge et d'offrir des milieux de vie propices à la

faune, la flore riveraines. Dans certains secteurs, la nécessité même de réaliser des remblais émergents n'est pas évidente. Je pense entre autres à l'arrière du CHSLD Edmond-Laurendeau, à la résidence Ignace-Bourget, d'ailleurs, à la résidence du 395 Gouin-Est et également dans le petit boisé à l'est du terrain de Sophie-Barat. Dans ces secteurs, au fil du temps, des remblais ont été créés... plutôt, excusez, c'est des terrains qui ont été créés par les remblais dans la rivière, au-delà du mur existant. Ces terrains, propriétés d'Hydro-Québec présentement, occupés et entretenus par les propriétaires riverains, sont gazonnés et pourraient peut-être être revégétalisés et aménagés pour former une zone tampon naturelle, possiblement accessible, plutôt que d'être systématiquement transformés en amas rocheux pour le nouveau... Dans ces secteurs, une autre solution mériterait aussi peut-être d'être étudiée; la possibilité de renforcer le mur existant et de reconstruire un mur directement juxtaposé à l'existant dans la servitude d'Hydro-Québec. Cette option permettrait d'éviter des remblais émergents défigurant la rive également et aussi de ne pas remuer les sédiments contenus dans les remblais actuels de la berge. Ces secteurs illustrent le manque d'une analyse fine, segment par segment, pour les possibilités d'intervention plutôt que de l'application d'une solution unique pour le 1,3 km de la rive.

À mon avis, ce projet ne devrait pas être conçu comme une simple réfection de mur de soutènement, priorisant le statu quo souhaité par les propriétaires institutionnels riverains de maintenir leur privilège acquis sans égard aux bénéfices, aux usages bénéfiques que l'accessibilité de la berge procurerait à l'ensemble des citoyens. Il doit être possible de dégager des propositions d'aménagements plus souples, mieux intégrés et générant des bénéfices collectifs. Par exemple, l'implantation d'une promenade riveraine, des terrasses accessibles, des points de contact direct avec l'eau. L'étude d'une solution unique pour tous les segments du 1,3 km du projet laisse peu de place à la créativité, à l'adaptation des aménagements aux milieux affectés. Je suis convaincue que si, dès le début du projet, on avait pris en considération les attentes des usagers, on aurait évité de bloquer, entre autres, la vue sur la rivière des résidents du CHSLD. De même, les élèves de Sophie-Barat ont déjà exprimé leur rêve d'un accès réel à la rivière. Ils ont même monté une pièce de théâtre où cet accès figurait comme un symbole fort de leur lien avec leur milieu. Ces aspirations ne sont pas marginales. Elles témoignent d'un désir collectif, d'une relation vivante plus directe avec le paysage riverain.

Pour moi, il y a un point qui est tout aussi important que la technique et l'environnement, c'est l'accessibilité physique et visuelle à la rivière. La pandémie nous l'a montré, rappelé de manière brutale, que l'accès à un paysage naturel riverain est un milieu apaisant, est une source de paix intérieure, de plénitude et de bien-être. Pendant les périodes de confinement, l'accès à des parcs, à des rives, à des milieux végétalisés a été vécu comme une nécessité. Tout le monde ont souffert de l'absence de ces lieux de respiration et de ressourcement. Dans ce contexte, il est difficilement compréhensible qu'Hydro-Québec, une société d'État, en 2026, en plein milieu urbain, puisse envisager de stabiliser une berge en se reposant principalement sur des remblais rocheux émergents, sans une véritable stabilisation végétale et surtout sans offrir un accès réel à la rive. L'accès physique par sentier, des gradins, des terrasses, des accès visuels par l'ouverture des vues, devraient être des critères centraux de projets au même titre que la durabilité des ouvrages.

Pour conclure, je souhaiterais que le BAPE recommande : 1, d'élargir la portée du projet; que l'on passe d'un projet de simple réfection de mur à un projet de réaménagement global de la

berge sur le 1,3 km concerné. 2, d'intégrer une véritable revégétalisation des remblais émergents, fondée sur les meilleures pratiques du génie végétal et non juste un verdissement minimaliste. D'étudier sérieusement des alternatives à l'enrochement massif, comme la réalisation de remblais en paliers végétalisés et permettant la circulation des zones tampons naturelles et la possibilité de reconstruire le mur dans la servitude existante, lorsqu'approprié. De garantir l'accessibilité physique et visuelle accrue à la rivière pour l'ensemble des citoyens et de reconnaître la valeur paysagère, patrimoniale et sociale de ce tronçon de la rivière des Prairies. Je vous remercie de l'attention que vous porterez au mémoire que j'ai soumis, à la rigueur de votre travail et l'importance que vous accorderez, je l'espère, à la voix des citoyens dans ce projet. Merci.

Mireille Paul

Merci beaucoup, madame Viens. J'aurais quelques questions. À la page 4 de votre mémoire, je vous cite, vous dites : « Pour contrer cette vision de solution unique, une analyse de la valeur du projet impliquant l'ensemble des intervenants et des acteurs permettrait de dégager des aménagements plus simples, mieux intégrés et générant une externalité positive ». Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment vous voyez ça des, je vous recite : « des aménagements plus simples et mieux intégrés ».

Diane Viens

Je vais repartir de la prémisse même de ce paragraphe que j'ai ôté dans ce mémoire-là pour rencontrer les 15 minutes qui m'étaient allouées.

Mireille Paul

Je vous ai ramené...

Diane Viens

Le point est très important. Premièrement, l'analyse de la valeur aurait permis de mettre tous les intervenants impliqués dans ce dossier-là à la même table et de discuter. 1, du projet que les citoyens ont monté, auquel j'ai participé pour la promenade riveraine. 2, les propriétaires riverains, les usagers, des adolescents, les gens de la municipalité, les services de sécurité, la police, tous ces gens-là se mettent ensemble à une table, discutent du projet, les contraintes, leurs contraintes, leurs inquiétudes et, à ce moment-là, c'est Hydro-Québec et la Municipalité qui prennent en charge de dire oui, ça on peut s'en occuper, Hydro-Québec fait un arbitrage. On peut pas répondre aux besoins et aux désirs de tous et chacun, mais on peut trouver des solutions, faire des aménagements, segment par segment, pour répondre aux préoccupations et aux inquiétudes des citoyens.

Mireille Paul

Donc ça rejoint...

Diane Viens

...ou les propriétaires ou de chacun des intervenants impliqués dans le milieu.

Mireille Paul

OK. Donc, ça rejoint ce que vous nous avez exposé un petit peu plus tôt, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une solution unique sur tout le tronçon, ce serait adapté, tronçon par tronçon, en fonction des usages qu'on veut promouvoir.

Diane Viens

Exactement. Exactement

Mireille Paul

OK. Merci.

Diane Viens

Puis en fonction des préoccupations de chacun... les riverains, des personnes en chaise roulante, s'il y avait eu au moins une ou deux personnes dans ce groupe de travail là pour élaborer une proposition qui répond aux besoins du milieu pour l'ensemble des intervenants et des utilisateurs et propriétaires et tout.

Mireille Paul

J'imagine que si vous êtes là depuis une heure et demie, vous avez entendu comme nous au moins deux intervenants qui ont parlé de problématiques de vandalisme et de nuisances potentielles ou avérées. Alors ma question c'est : comment vous voyez la conciliation des intérêts divergents tels que la sécurité, la quiétude pour peut-être les propriétaires riverains par rapport à un usage public des berges.

Diane Viens

Je peux comprendre que les propriétaires riverains vont avoir une l'inquiétude sur ce point-là, mais on sait que des aménagements peuvent être faits. Entre autres, les propriétaires riverains, s'il y avait déjà une clôture vraiment très efficace à la limite de leur propriété, qui sont à l'intérieur du mur existant, des clôtures vraiment efficaces et non juste une clôture en mailles de chaîne, on pourrait à ce moment-là aménager de façon à avoir peut-être un petit muret pour faire en sorte qu'on dégage physiquement les gens de leur propriété, une clôture vraiment très efficace avec des codes d'accès pour eux, qui leur permette de sortir facilement, d'avoir accès à la berge sans pour autant donner accès aux autres. Ensuite de ça, d'assurer peut-être même prévoir un système d'éclairage que s'il y a des gens ou des... moi j'en ai chez nous, si quelqu'un rentre dans ma cour, la lumière s'allume et je, ça sent un peu inconfortable de s'installer là pour faire des feux de Bengale. Ça, ça peut être fait. Ces inquiétudes-là, il y a des solutions qu'on peut apporter. La Ville peut ou le service, je sais pas moi, des loisirs, peut dire oui, on veut passer, on va nettoyer, on va ramasser.

Présentement, même au début de la pandémie, on est allé faire du nettoyage de terrain dans ces propriétés-là sur le bord de la rive, le groupe de travail de... avec Solidarité Ahuntsic et tout. Ça peut donner l'opportunité aux gens d'avoir une vie collective d'accessibilité à la rive. Si c'est des gens qui ont accès avec des bateaux, ces gens-là peuvent venir et dire bon, on fait une, comme on fait pour le Mont-Royal, qu'on fait, c'est ça, c'est possible. Je voyage beaucoup. Je

l'ai vu dans plusieurs endroits dans le monde des aménagements riverains sur des vieilles berges, ils ont resolidifié les clôtures, les murs de soutènement. Ils ont donné accès aux... les grands hôtels, on peut marcher, on peut marcher sur le bord de la rive. On revient à la chambre d'hôtel, on débarre le, on a le code d'accès pour rentrer dans les berges. Ensuite de ça, je voyage à Copenhague, à Oslo, il y a des quais flottants, les gens se baignent. Même encore, je parlais tantôt à Porto, il y a de... la rive, l'espace public, il y a pas de clôture, c'est des grands espaces. Mais si quelqu'un tombe à l'eau, il y a des grandes perches installées pour... Il y a plein de solutions qui existent dans le monde, à Oslo et à Copenhague, il y a pas de clôture, les gens se baignent dans le fjord, on revient, on remonte, il y a des bains flottants, des quais flottants. Pourquoi, nous, on veut pas rêver grand? Je pense que, puis c'est pas une grande rive, c'est pas un si gros projet que ça à la limite. C'est facile de... Il y a quelques propriétaires riverains qui occupent 42 % de la rive. On peut trouver des solutions dans ce sens-là. Le parc Louis-Hébert avec la Ville aussi. Je pense que c'est ça. Il s'agit de vouloir, de créer puis d'avoir aussi le souci d'innover.

Mireille Paul

D'accord, je vous remercie beaucoup, madame Viens. Merci infiniment.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Viens. Bon après-midi.

Danièle Laliberté, opinion citoyenne (DM11)

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant madame Danièle Laliberté à la table à l'avant. Bonjour.

Danièle Laliberté

Ma bouteille d'eau, qui me suit généralement partout, si ça vous dérange pas.

Marie-Eve Fortin

C'est une très bonne idée.

Danièle Laliberté

Parfait. Je vais la déboucher. Donc, madame la présidente, madame la commissaire, j'apprécie beaucoup que vous m'accordiez un temps de parole pour résumer mon mémoire verbalement. Comme vous le savez, il aborde un thème qui est complémentaire à ceux qui ont été abordés jusqu'à présent. En effet, j'ai examiné de plus près l'impact du projet d'Hydro-Québec sur le patrimoine archéologique subaquatique du Sault-au-Récollet. Peut-être que ma motivation initiale, c'est que quand j'ai fait mon baccalauréat, au départ, j'étudiais en anthropologie. Je sais pas, mais quand j'ai commencé à voir qu'il y avait un potentiel archéologique dans la rivière, ça m'a vraiment beaucoup intéressée. Il est important de noter que ma réflexion est essentiellement basée sur les études réalisées pour ou par Hydro-Québec.

En d'autres termes, mes recommandations que vous avez lues découlent directement du contenu des rapports archéologiques, de la mise à jour des connaissances patrimoniales et de la description du patrimoine. On sait que les travaux de réfection du mur de soutènement, de la phase 1, de la phase 2, s'effectuent dans six secteurs de notre arrondissement. Et on sait aussi que la richesse patrimoniale de ces secteurs est d'une importance majeure pour la compréhension de la préhistoire et de l'histoire de Montréal, puis j'irais même jusqu'à dire du Québec.

C'est probablement pour cette raison, entre autres, qu'Hydro-Québec a effectué des relevés bathymétriques dans la rivière des Prairies en 2025. Je le mentionne au cas où des gens dans la salle, peut-être, n'auraient pas eu la chance de lire les rapports, tout comme vous, alors que vous, vous avez eu la chance de les lire. Bon, il y a un véhicule sous-marin sans pilote, donc un drone qui a été utilisé. Les données brutes ont été transmises à l'Institut de Recherche en Histoire Maritime et Archéologie Subaquatique. Là, je suis certaine que je vais mal prononcer leur acronyme, en tout cas, je vais quand même me lancer, donc l'IRHMAS, a ensuite analysé les données brutes avec un logiciel spécialisé. Ils ont fait une modélisation pour une visualisation en 2D et en 3D. Les résultats étaient interprétés selon une classification qui repose sur trois critères; la datation des objets potentiels, l'intégrité physique, la contextualisation de l'objet.

J'ai parcouru avec grand intérêt l'analyse des données qui ont été collectées par télédétection, ces dernières faisant l'objet d'un tableau fort détaillé. Je dirais que pour les besoins de mon propos, ce que... l'information que j'ai retenue et que je vais repartager ici, c'est qu'il y a 69 cibles composées d'un nombre total de 120 points individuels qui ont été repérés. Les cibles en question ont été classées, classifiées selon leur potentiel archéologique estimé. Donc, je dis bien, j'insiste sur le mot « estimé ». Il y en a huit qui auraient un haut potentiel, 35 un potentiel moyen, 26 un faible potentiel. Ceci étant dit, certaines de ces cibles sont situées dans la rivière, dans des zones de travail prioritaires pour la réfection du mur, ce qui fait qu'elles sont plus susceptibles d'être impactées que d'autres de ces cibles.

Et là, bon, je dois avouer, j'ai deux informations contradictoires, dépendamment de la source que j'utilise. Dans un cas, j'ai essayé rigoureusement de tout compter l'information dans les tableaux. J'arrive à 29 cibles qui seraient dans les zones prioritaires. Bon, suivant un autre, c'est le document PR5.29, puis il y en aurait peut-être 16 selon une présentation qui a été partagée par Hydro-Québec. Mais je dirais, peu importe que ce soit 29, que ce soit 16, ça change rien dans le fond au raisonnement que j'ai fait. J'ai inclus cinq recommandations dans mon mémoire dont je voudrais juste les rappeler ici, tout ça pour s'assurer que les fouilles archéologiques soient réalisées jusqu'à leur achèvement. Parce que je considère que ce qui a été fait, c'est très intéressant et je félicite Hydro-Québec et aussi d'avoir eu la collaboration avec l'IRHMAS, mais c'est pas terminé, c'est incomplet. Donc, je pense qu'il faut qu'on saisisse l'occasion qu'offrent ces travaux pour possiblement mettre au jour des artefacts qui seraient susceptibles d'enrichir notre compréhension de l'occupation préhistorique et historique du territoire du Sault-au-Récollet.

Donc ma première recommandation, faire appel à des archéologues subaquatiques qui plongeraient dans la rivière pour vérifier, non pas que la valeur des objets qui possiblement auraient un fort potentiel et seraient dans la zone de travail prioritaire, mais je dirais, et vous

allez voir par la suite pourquoi, ce serait intéressant qu'ils aillent vérifier la valeur réelle des 69 cibles qui ont été identifiées pour procéder à une vérification physique, au besoin, recourir à des instruments de détection à plus haute résolution et peut-être aussi à des drones équipés de bras manipulateurs pour prélever les objets. On a la chance aujourd'hui qu'il y a quand même des bonnes technologies qui existent pour mener à terme des fouilles archéologiques subaquatiques. Il faut qu'on en profite. Ils pourraient recourir à une barge pour s'assurer de bien documenter, protéger, récupérer les objets significatifs. Ma deuxième recommandation, ce serait de vérifier si d'autres cibles d'intérêt archéologique peut-être auraient été omises lors de la télédétection par drone. On peut pas savoir d'avance, c'est quand même possible.

Troisième recommandation, procéder, dans la mesure du possible évidemment, à l'extraction des vestiges qui auraient une grande valeur archéologique qu'ils soient situés ou non dans les zones de travail de la réfection du mur. Et on pourrait peut-être avoir peur de se dire bon en faisant des fouilles archéologiques, on va retarder les travaux, donc ce serait problématique. Mais non, on a eu la chance, quand je dis « nous », il y a les gens de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, la Fondation Sophie-Barat, les Amis du Village historique du Sault-au-Récollet. Il y avait aussi une personne de la Fabrique de la Visitation. On a eu la chance d'avoir une rencontre en ligne qui impliquait entre autres l'archéologue d'Hydro-Québec et qui nous a dit, quand je leur ai posé la question, que ce serait tout à fait faisable de le faire sans compromettre le calendrier des travaux pour la simple et bonne raison... je vais prendre une petite gorgée d'eau, je m'excuse... que les travaux doivent se réaliser normalement de septembre à décembre.

Donc, si effectivement, il y a des fouilles, ça pourrait se faire au printemps et durant l'été, possiblement en 2027, 2028, 2029, 2030, au besoin, évidemment ça dépend de la logistique de ces fouilles-là, mais ce serait possible de le faire sans compromettre le calendrier, l'échéance des travaux de renforcement du mur. Donc ma cinquième recommandation, qui est connectée avec cette information que j'ai trouvé intéressante, établir la séquence des travaux dans les divers secteurs, donc des travaux de renforcement du mur, en fonction du calendrier des fouilles subaquatiques et vice versa, qu'il y ait une espèce d'arrimage parce que justement, l'archéologue d'Hydro-Québec disait, bon, les travaux de renforcement du mur, ça va pas commencer partout au même moment.

Donc bon, on pourrait se dire que logiquement, les fouilles pourraient peut-être commencer dans un des secteurs qui seraient pas encore touchés par les travaux et ainsi de suite. L'argumentation à la base de mes recommandations, j'ai comme retenu trois, je dirais trois grandes sphères d'arguments et c'est les contraintes du milieu, les limites méthodologiques, les enjeux patrimoniaux. Là, je résume ce que vous avez lu un peu grossièrement pour pas dépasser mon temps. Donc, dans les rapports que j'ai consultés, qui étaient mis à ma disposition, on mentionne vraiment la turbidité de l'eau de la rivière des Prairies qui limite grandement la visibilité, la présence de végétation aquatique dense et des bulles de méthane compliquent l'interprétation des images, la complexité du milieu subaquatique, les perturbations sédimentaires rendent l'identification difficile. Donc, ça voudrait la peine, justement, de pas juste se fier aux images, mais d'envoyer une équipe d'experts qui ont l'habitude de faire ce genre de choses.

Ensuite, j'insiste sur le fait que l'interprétation des données brutes, c'est vraiment basé sur des hypothèses et non sur des faits. La classification des cibles en termes de potentiel archéologique élevé, moyen, faible, ça repose sur un certain nombre de critères qui étaient faisables d'appliquer compte tenu que c'était basé sur l'analyse d'une imagerie. Mais il y a d'autres critères qui ont pas pu être pris en compte, qui pourraient l'être si c'était vraiment une fouille, je dirais, entre guillemets, manuelle. Et mon dernier domaine, qui justifie mes recommandations, c'est l'importance patrimoniale de la rivière des Prairies et de ses berges. Comme vous le savez sans doute, l'importance préhistorique/historique patrimoniale du Sault-au-Récollet a été officiellement reconnue. L'ancien village du Sault-au-Récollet est cité site patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications. Il y a plusieurs sites patrimoniaux, des immeubles patrimoniaux classés. Le cœur historique du Sault-au-Récollet est désigné lieu historique national par le gouvernement du Québec. Le site archéologique de Fort-Lorette est classé site patrimonial depuis 2018.

Donc tout le monde s'entend à l'effet que ce territoire est caractérisé par une richesse patrimoniale grande et diversifiée. On a plusieurs sites archéologiques déjà répertoriés, on a démontré les périodes d'occupation autochtone anciennes, entre autres il y a eu la mise à jour d'une pointe de projectile datant de plus de 4 000 ans sous le parvis de l'église de la Visitation durant les années 90. Il y a des traces aussi dans les archives, dans les récits d'explorateurs, d'occupation autochtone euro-canadienne historique. On a eu des développements proto-industriels majeurs, que ce soit au niveau du site des Moulins et aussi, évidemment, bon, il y a eu la construction de la digue et du barrage Simon-Sicard au début du 20^e siècle et apparemment, d'après l'IRHMAS, il pourrait y avoir des vestiges du batardeau de construction et des rails qui seraient restés au fond de la rivière des Prairies et il considère que ça offre un grand intérêt patrimonial pour en connaître un peu plus sur les modalités de construction de ce genre... d'infrastructure. Et curieusement, je sais pas si on croit toujours aux coïncidences, mais il y a une coïncidence qui apparaît peu plausible, tant la synchronisation est remarquable pour ceux qui ont le temps de lire les journaux. J'essaie de le faire, même si j'ai pas toujours le temps.

Mais il y a un article qui a été publié dans La Presse le 6 juillet 2026. On parlait de coïncidence, là, je vais faire un petit peu d'humour. Hier, un arbre est tombé au moment où il y avait une visite de terrain avec Hydro-Québec. Bien, cet article-là qui a été publié le 6 juillet, deux jours avant la reprise des travaux du BAPE, qu'est-ce qu'il démontrait? Que le même organisme, l'IRHMAS, a découvert un piège à construction... un piège à poissons en pierre daté de 1 200 ans au fond du fleuve Saint-Laurent, probablement utilisé par les Iroquoiens du Saint-Laurent avant leur contact avec les Européens. Et quand je regardais les photos d'imagerie qui étaient... qui constituaient la première phase de leurs explorations, le parallèle me semblait tout à fait évident et pour moi, c'est une belle... c'est un beau succès. Ils ont poussé à fond leurs recherches, ils ont envoyé des plongeurs compléter les observations et maintenant on a la chance d'avoir un artefact, une pièce unique qui va permettre d'en connaître un peu plus sur cette époque-là de notre préhistoire ou de notre histoire.

Donc mon objectif aujourd'hui pour conclure, c'était de vous sensibiliser aussi à l'importance de poursuivre les fouilles archéologiques subaquatiques dans la rivière des Prairies pendant les travaux d'Hydro-Québec. Seule une inspection ciblée, des méthodes de détection adaptées, pourraient infirmer ou confirmer la présence de vestiges significatifs. Et je dois dire que la

conclusion de l'un des rapports qui est mis à notre disposition me semble particulièrement préoccupante et là, je vais lire une citation : « considérant la portée des travaux d'aménagement à venir, un certain nombre de cibles à potentiel archéologique de la zone d'étude pourraient être impactées et des informations archéologiques, historiques, environnementales et/ou patrimoniales sont à risque d'être perdues ».

Donc, je trouve ça particulièrement alarmant, ce qui fait que je trouve que ça vaudrait vraiment la peine de s'assurer qu'il y a un processus complet de fouilles archéologiques qui sont menées pendant les travaux. Alors, je dirais pour terminer, je tiens à mentionner que les recommandations de mon mémoire ont reçu l'appui de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, je dois dire, j'en suis la trésorière, mais j'ai quand même eu à convaincre mes collaborateurs du bien-fondé. Il y a aussi les Amis du Village historique du Sault-au-Récollet qui appuient les recommandations, ainsi que la Fondation Sophie-Barat. Et, quant à la Fabrique de la paroisse la Visitation, ils ont confirmé leur appui à d'éventuelles campagnes de fouilles archéologiques qui seraient menées de la même manière qu'ils ont toujours collaboré lors des fouilles précédentes. Donc, c'était l'objet de mon mémoire et je vous remercie.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Laliberté. Quinze minutes pile. J'aimerais ça revenir sur vos recommandations, vous les avez passées là en revue avec nous, puis vous avez mentionné qu'il y a eu une rencontre là avec les gens d'Hydro-Québec le 23 juin 2026 dans votre mémoire, est-ce que, j'imagine que vous avez échangé sur ces recommandations-là auprès d'eux?

Danièle Laliberté

D'abord, je remercie Hydro-Québec. C'était extrêmement aidant. Je vous dirais qu'il y avait une présentation qui avait été préparée spécialement pour nous, que j'ai mise dans les références de mon mémoire. Le but de la rencontre, c'était beaucoup de résumer l'état de la situation, à la fois pour les fouilles terrestres et les fouilles subaquatiques. Et je me souviens d'avoir effectivement mentionné le fait que je trouvais ça important et je sentais une certaine réceptivité par rapport à l'idée, je pense, un certain excitement d'ailleurs de la part de l'archéologue. Je pense que c'est aussi probablement sa passion de pouvoir mettre en évidence des artefacts. Donc je sentais... on sentait qu'on était écoutés. Quand on a posé une question par rapport à la faisabilité, il nous a confirmé que ça pourrait être tout à fait faisable et qu'en fait, à partir du moment où quand c'est faisable, les objets seraient retirés de l'eau, bien il y en a plus de problèmes parce que les artefacts qui sont préservés, ils sont protégés. Donc, j'ai pas listé mes recommandations comme je viens de le faire. En fait, j'ai écrit mon mémoire à la suite de cette rencontre-là. D'ailleurs, au départ, je pensais pas que j'allais me lancer dans l'aventure de rédiger un mémoire. Je dois avouer que ça m'a pris beaucoup d'énergie.

Marie-Eve Fortin

On vous en remercie d'ailleurs.

Danièle Laliberté

Je trouvais ça très important, je voulais pas avoir de regrets. Donc, mais c'était beaucoup le message que personnellement je souhaitais faire passer durant cette rencontre-là, surtout entre

autres pour une société d'histoire, c'est sûr qu'on a un intérêt pour de potentielles trouvailles, je dirais, archéologiques. Puis c'est une chance unique puis je pense, je trouverais ça intéressant que notre société d'État soit d'autant plus proactive et n'attende pas forcément de se faire dire oui, il faut faire des fouilles, mais qu'il y ait une certaine proactivité pour que dans le fond, toutes les instances impliquées, y compris le ministère de la Culture et des Communications, réalisent que c'est quand même une occasion unique. Puis comme je le disais, la découverte récente d'un piège dans le fleuve Saint-Laurent, puis dans le cadre d'un processus quand même relativement semblable, ça démontre que ça vaut la peine de le mener à terme ce processus-là.

Marie-Eve Fortin

Parce que le site des travaux qui est prévu, il fait partie du site patrimonial du Sault-au-Récollet, comme vous avez mentionné. Est-ce que selon vous, il y a une obligation pour Hydro-Québec de faire des fouilles plus poussées, telles que celles que vous recommandez?

Danièle Laliberté

Ce sera au ministère de la Culture de le...

Marie-Eve Fortin

Confirmer...

Danièle Laliberté

... démontrer, de le confirmer. Je pense, il me semble aussi d'avoir compris que le fait de faire des fouilles subaquatiques vient aussi du fait que c'était l'objectif, la demande du ministère de la Culture ainsi qu'un certain nombre d'études qui ont été faites. Donc...

Marie-Eve Fortin

Ce serait à valider...

Danièle Laliberté

Ce serait à eux à déterminer ce qu'il en est. Par ailleurs, bon, ça me semble évident que si effectivement, vous êtes aussi convaincue, en tant que commission, bien que ça peut renforcer peut-être la réflexion que le ministère de la Culture va porter là-dessus. Je suis consciente que des fouilles archéologiques, ça nécessite des moyens. Je pense qu'en tant que société, plutôt que d'avoir des regrets dans 10, 20 ans en se disant : ah! Peut-être qu'on aurait pu mettre en évidence un certain nombre d'informations intéressantes. Je pense que des fois, ça vaut la peine de faire des investissements de ce genre-là. Mais j'ai pas le pouvoir de déterminer dans quelle mesure les berges ou le fond de la rivière des Prairies font partie du site patrimonial et je dois avouer que je me suis posé la question aussi. Mais il faudrait voir.

Marie-Eve Fortin

Très bien, je vous remercie, madame Laliberté.

Danièle Laliberté

Merci.

Marie-Eve Fortin

Bon après-midi.

Danièle Laliberté

Merci beaucoup.

Alexandre Richard, opinion citoyenne (DM19)

Marie-Eve Fortin

J'invite maintenant notre dernier intervenant de la journée, monsieur Alexandre Richard. Bonjour monsieur Richard.

Alexandre Richard

Bonjour.

Marie-Eve Fortin

Pas trop près le micro, s'il vous plaît.

Alexandre Richard

Est-ce que vous m'entendez bien comme ça?

Marie-Eve Fortin

Parfait.

Alexandre Richard

Merveilleux. Donc je vais vous faire un résumé en fait de mon mémoire. Il y avait quelques fautes donc j'en ai profité entre temps pour corriger donc, je vais vous lire ça, la nouvelle version. Donc ça s'intitule *La liste des enjeux liés aux infrastructures gérées par Hydro-Québec sises sur les territoires communs*. Les infrastructures énergétiques exercent une pression environnementale cumulative considérable sur les différents milieux d'insertion. Hydro-Québec initie la mise en œuvre d'ouvrages considérables dont les impacts et effets se cumulent lors de la construction et de la réfection des infrastructures, ainsi que lors de son entretien. De plus, l'énergie produite est affectée à différents usages qui, à leur tour, créent l'outrepassement des limites planétaires. C'est un cycle renouvelable en fait. En lien avec le projet, la contamination cumulative historique de la rivière des Prairies est le résultat d'une surabondance d'énergie à même les différents bassins versants où Hydro distribue ses électrons. Le résultat des multiples actes historiques d'hier à aujourd'hui fait en sorte que l'état de l'eau limite la pratique des différentes activités nautiques dites douces.

Également, cette abondance d'énergie locale et/ou importée sous forme de matière et d'autres formes d'énergie se retrouve inévitablement dans la matrice sédimentaire, l'ultime point d'accumulation. Ici, quand je parle d'énergie, on utilise de l'énergie, on transforme de la matière.

L'énergie en fait se trouve à être cumulée dans la matière puis ça se retrouve inévitablement dans les sédiments. La pêche traditionnelle dans ce... est-ce que vous m'entendez là? Oui? La pêche traditionnelle dans ce secteur est en péril. Les conditions nécessaires à l'accès libre à une eau de qualité ne sont pas au rendez-vous. Les sédiments sont inévitablement contaminés par le cumul des actes de surconsommation des ressources.

En tant que société d'État propriétaire d'un égout pluvial loué à la Ville qui l'affecte actuellement au transfert des contaminants dans la rivière, nous sommes tous collectivement responsables d'améliorer l'état de la situation et de veiller à ne pas répéter de nombreux choix d'aménagement d'infrastructures qui scellent une surconsommation systémique des ressources tout en externalisant sciemment la propagation cumulative des contaminants dans l'environnement. De plus en plus de surverses se produisent et aucun bilan de masse des contaminants n'est tenu pour chacun des bassins versants. Ici, je souligne un point très important. Les matières dangereuses ainsi que les contaminants émergents sont actuellement produits et/ou importés dans la zone d'étude, et ce, sans égard à la prise en compte de leurs multiples points de dépôt en fin de vie, incluant bien sûr les sédiments. Nous pouvons nous rendre à l'évidence que nous ne sommes pas en mesure de gérer la complexité inhérente à cette surabondance d'énergie qui intrique une consommation excessive des matières.

Conséquemment, nous pouvons alors nous questionner sur l'usage de cette énergie afin de remettre démocratiquement en question la pertinence des différentes affectations, et ce, sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures. Les instances étatiques sont des fiduciaires qui, à mon avis, doivent aider les citoyens ainsi que les occupants du territoire à prendre des décisions éclairées. Et c'est ce qu'on fait présentement via la présente consultation. Donc, le réaménagement de cette bande riveraine est une occasion de mettre en valeur nos moins bons coups afin d'améliorer l'état de l'environnement. L'histoire récente liée à l'acceptation de l'initiateur de reconnaître les erreurs d'urgence est un bon début. Ici, je fais une référence à une citation du Journal des voisins. Hydro-Québec reconnaissait qu'elle avait fait des moins bons coups avec l'enrochement. Donc, la communalisation des berges et l'accès à des plans d'eau de qualité sont des enjeux d'intérêt général applicables à l'ensemble des lotissements situés en rive.

J'invite la commission à regarder les récentes études qui ont été déposées à ce sujet-là. Les infrastructures actuellement détenues par Hydro-Québec sont des infrastructures publiques gérables en suivant le principe de subsidiarité. Je suis d'avis que les usagers et les occupants sont en mesure de déterminer les infrastructures nécessaires à leur épanouissement dans le temps. Sur l'île de la Tortue, ou Montréal, autant sur le site du projet en amont qu'en aval, à moyen et long termes, les bandes riveraines peuvent partiellement être décontaminées et élargies. De plus, en appliquant le principe de coopération intergouvernementale, Hydro-Québec, le MELCCFP, la Ville de Montréal ainsi que les Premières Nations pourraient solidairement s'assurer que les flux de contaminants visibles, invisibles et émergents, réglementés ou non, sont suivis dans le temps afin de déterminer les causes et les circonstances attribuables à la piètre qualité de l'eau, ce qui permettrait d'incorporer les mesures de rétablissement de l'état des cours d'eau à même les plans climat qui sont en cours d'être produits.

Dans le présent projet, installer une caméra ou prolonger l'égout pluvial plus loin ne règlera pas le problème à la source, il ne fera que le déplacer. Ici, je fais un peu référence... au cycle là, quand on a un *cup* comme ça par exemple, on le voit, il est visible, mais à l'intérieur, il peut avoir un enduit et peut-être que c'est des PFAS, peut-être que non, puis ça, ça se retrouve à tout se décomposer puis ça se retrouve inévitablement dans les cours d'eau puis dans les sédiments. Donc c'est ça, c'est ça que je parle. En première partie, on en a parlé un peu, on le voyait, on les filme, mais filmer c'est un bon début, mais il faut surtout s'assurer de... qu'est-ce qui a été contaminé. Est-ce que c'est une bonne solution de les encapsuler? Je sais pas si, s'il y a d'autres solutions de traitement, peut-être que ce serait intéressant de les envisager et d'en parler aux citoyens avant de choisir le projet.

Donc ça, c'est presque terminé. Au même titre... oui au même titre, déplacer les mesures de compensation liées aux pertes d'habitats à Terrebonne contribuerait à une dégradation locale de l'état de l'environnement. En gros, on accepterait qu'à cet endroit-là, on améliore pas l'état de l'environnement, mais on va l'améliorer ailleurs. Donc, localement, pour les gens qui sont dans ce milieu-là, ça améliore pas l'état à cet endroit-là, vous comprenez? Donc, vu le contexte d'insertion du projet, les mesures d'atténuation proposées ne sont définitivement pas suffisantes. Éventuellement, si compensation il y a, je suis d'avis qu'elles devraient être intégrées en amont ou en aval du projet, et ce, sur la même rivière, à proximité du site, afin que le milieu d'insertion ne soit pas affecté par la modification des infrastructures énergétiques. Ce *modus operandi* d'extension géographique du projet par compensation outrepassa la séquence éviter, minimiser, compenser.

Donc en gros, j'invite la commission à évaluer les méthodes d'aménagement de l'initiateur en comparant avec les meilleures pratiques. Donc, vous pouvez peut-être faire une revue de littérature des meilleures pratiques qui peuvent se passer dans le monde. Puis, par exemple, prolonger la durée des travaux sur plusieurs années tout en donnant un accès aux occupants pendant les travaux. Peut-être que ça pourrait être une mesure de limitation des impacts là. Donc, envisager aussi l'exclusion du transport des matériaux via le réseau routier. Peut-être que, j'ai vu même historiquement, il y a eu des barges qui avaient été mises avec un câble qui passait bord en bord de la rivière. J'imagine qu'avec de l'électricité, on est capable de faire ça sans trop faire de bruit, par exemple. Il y a plein de mesures qui peuvent être proposées. Je comprends qu'à un moment donné, il faut arriver à un choix, il faut trancher, mais je pense que avant, Hydro devrait faire un travail plus étoffé par rapport à... arrêter de... toujours choisir le chemin le plus court et le chemin qu'on connaît, par exemple, avec des camions qui utilisent beaucoup de diesel et tout ça. Donc, je sais pas je suis à combien de temps? J'ai d'autres enjeux que je voulais parler, mais il reste combien de temps?

Marie-Eve Fortin

Il vous reste 6 minutes 32 secondes.

Alexandre Richard

6 minutes, c'est excellent ça. Donc, c'est ça, je parle de l'enjeu de l'impact sonore par rapport au chantier. J'ai parlé aussi en première partie. Ça, des solutions, ça existe. Si Hydro-Québec, juste à côté, a une puissance installée de plusieurs mégawatts, il est capable d'alimenter le chantier en énergie renouvelable à 100 %. Ça pourrait être un exemple qui pourrait montrer l'exemple

pour d'autres projets. C'est sûr et certain. On le voit dans d'autres pays. Il y a des ports au complet qui sont électrifiés. C'est sûr que pour ce site-là, ce serait possible d'utiliser carrément l'énergie produite par le barrage pour faire le projet. On n'a pas besoin de brûler du diesel nécessairement à cet endroit-là. C'est stratégique, l'électricité est là. Donc c'est un exemple.

À part ça, qu'est-ce qu'il y avait d'autre comme enjeu? Il y avait aussi... je vais regarder mes autres notes. Oui, par rapport à... j'ai parlé en première partie aussi, le piétinement des arbres, le fait de prendre le temps de regarder qu'est-ce... c'est quoi l'impact? Qu'est-ce qui arrive quand on coupe un arbre? J'ai vu, je pense, à un endroit, j'ai pas la source, mais quand on coupe un arbre, ça peut impacter aussi les autres arbres qu'il y a alentour. Donc, c'est important de prendre vraiment le temps de regarder, s'il y a un arbre mature surtout, je comprends que s'il y a un érable Giguère qui risque d'avoir une durée de vie très courte puis que, mais ces érables-là, ils ont quand même une fonction. Ils servent, en fait, justement, pour renflouer les berges. La nature, elle a pas mis de la roche partout. Donc normalement, il devrait avoir une végétalisation des berges, puis je pense aussi à un point aussi qui est important, ce serait important que si la berge est à 50 % par exemple de propriété publique, c'est important que ça puisse s'améliorer dans le temps ça, pour que tous les usagers qui passent dans le coin puissent avoir accès. Je comprends qu'il y a des enjeux liés. Je crois que dans les milieux urbains, il y a une addiction pécuniaire qui est quand même très présente.

Puis je comprends, on a entendu dans d'autres mémoires, des enjeux de prostitution, tout ça, puis des gens qui vendent de la drogue puis ça vient, ça c'est partout. C'est pas parce qu'on met un parc qu'on va accentuer la vente globale puis, je pense que ça a pas de lien. C'est vraiment, je crois que sincèrement, si les gens s'approprient les berges, bien il y a plus de chances qu'on va être capable de les protéger puis de l'occuper de manière raisonnable. Donc, c'est mon point. Je pense que ce projet-là bien, sincèrement, tel qu'il est déposé, je pense pas que c'est une bonne solution. Par contre, le fait de réaménager ces berges-là en consultant les citoyens, je pense que là, on est vers une bonne voie. Donc, c'est ça. Il y avait aussi... donnez-moi deux petites secondes, j'ai pris d'autres notes. Ouais! C'est ça. Hydro, souvent quand que... par rapport à cet enjeu-là, la coupe les arbres, selon Hydro-Québec, si je me trompe pas vous pourriez vérifier, mais les activités de dévégétalisation pour Hydro-Québec, ça constitue pour eux un actif capitalisable selon eux. Je crois qu'il y a un litige qui est en cours par rapport ça à la Régie de l'énergie, vous pourrez vérifier.

Mais en gros, quand Hydro-Québec coupe des arbres, eux, ils voient ça comme un actif, donc c'est comme un investissement pour eux, la maîtrise de la végétation. C'est comme pour eux un investissement à long terme. Je crois qu'il y a des experts qui sont pas sur le même avis puis il y a un litige qui est présentement en cours. Mais au-delà de ça, ma question que je me pose c'est : si Hydro-Québec coupe un arbre, est-ce que vraiment il y a une compensation si on n'a pas le choix de couper un arbre, par exemple, dans une bande riveraine? Puis ça, ça s'applique à n'importe quel endroit où Hydro-Québec est susceptible de couper un arbre, bien cet arbre-là, il générera pas... il fera pas la captation carbone sur tout son cycle de vie. Donc, est-ce qu'il y a vraiment au moins une compensation de un pour un pour être sûr que, dans une période de laps de temps donné, qu'on intègre vraiment la valeur de la coupe de cet arbre-là qui est en fait une valeur négative en réalité quand on y pense.

Donc, c'est des enjeux que je trouve importants parce qu'au-delà de ce projet-là, c'est vraiment la portée des travaux qu'Hydro-Québec fait globalement, bien ça a... c'est tout cumulatif. Donc c'est pour ça que je pense qu'ici, vu qu'on est en milieu urbain, que tous les gens sont concentrés dans le même patelin bien, c'est plus susceptible... on voit qu'Hydro-Québec met beaucoup plus d'efforts pour tenter de faire un projet qui est acceptable pour la population, on pourrait dire. Puis après ça, bien ça pourrait s'étendre à l'ensemble du Québec parce que, je crois que le traitement, il est différencié selon les endroits et les milieux d'insertion. Je pense que ça complète, il y a sûrement d'autres points à dire, mais le temps doit... je vais laisser la place pour les questions s'il y a.

Marie-Eve Fortin

Oui. Merci, monsieur Richard, pour votre présentation. J'aurais des petites questions de précision, oui, par rapport à plus à la fin de votre mémoire où vous parlez de mesures d'atténuation et de compensation, puis vous mentionnez, je vous cite : « Vu le contexte d'insertion du projet, les mesures d'atténuation proposées ne sont définitivement pas suffisantes ». Et là, je comprends que vous faites vraiment allusion aux mesures prévues pour l'habitat du poisson, à moins que je me trompe, vous pourrez me corriger, mais selon vous, qu'est-ce qu'on devrait... qu'est-ce qui devrait être fait en termes de mesures d'atténuation pour que ça soit jugé suffisant?

Alexandre Richard

Oui, bien au-delà... par rapport à l'habitat du poisson, premièrement, est-ce qu'il y a eu un inventaire de l'état des berges présentement, puis aussi peut-être d'évaluer l'état des berges. Par exemple, présentement si je me rends à cet endroit-là, peut-être que c'est pas très très... peut-être que c'est très contaminé et que par exemple un enfant pourrait pas aller contempler des écrevisses. Moi, je fais ça en campagne des fois, je passe une vingtaine de minutes puis je regarde les écrevisses, qu'est-ce qu'ils font, ça veut dire que l'eau est... c'est un signe que l'eau est quand même claire. Là, peut-être qu'on peut pas faire ça. Est-ce que, si on extrapole puis que cet ouvrage-là d'Hydro-Québec serait pas en place, ça ressemblerait à quoi l'état des berges? Déjà, ça serait une idée. Puis après, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour, dans le cadre de ce projet-là, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour ramener, ramener ça bien, je crois que les fosses qui ont été mises là c'est pas, je pense pas que c'est une mauvaise intention, mais je doute sincèrement de la pertinence pour ramener la... ça me semble être un ouvrage de génie civil improvisé, tandis que si on prend le temps de regarder comme il faut c'est quoi, c'est quoi les espèces qui normalement devraient être présentes dans ce coin-là? Puis est-ce qu'on peut ramener ça à des mesures peut-être de réaménagement des berges, mais qui sont plus... peut-être plus lentes puis mieux réfléchies ? Donc c'est quoi les mesures? Sincèrement, je suis pas un expert là-dedans, je peux pas vous guider, mais l'idée c'est de prendre le temps de regarder c'est quoi les meilleures pratiques, puis qu'est-ce qui devrait être le plus près possible d'un ouvrage naturel, comment qu'on pourrait dire, de copier la nature en fait.

Marie-Eve Fortin

Merci, ça répond à ma question.

Alexandre Richard

Puis juste dire si vous me permettez aussi?

Marie-Eve Fortin

Oui.

Alexandre Richard

Mon propos va au-delà aussi, les mesures d'atténuation, on parle aussi du bruit, le choix des matériaux et aussi quand on travaille en rive surtout aussi, comme mesure d'atténuation, s'assurer que les engins utilisent par exemple des huiles spécialisées pour mettre à l'intérieur des machineries lourdes qui sont compatibles puis biodégradables, parce que c'est sûr que... puis aussi, il y a un enjeu important; qu'est-ce qui se passe avant là? Où qu'ils ont « flushé » tout le reste? C'est des endroits où il y a l'entretien des véhicules. Quand il y a un chantier là, vous avez pas idée ce qui peut se passer. Il y a plein plein plein plein de règlements puis c'est pas toujours toujours toujours suivi les réglementations qu'il y a en place.

Marie-Eve Fortin

Merci. Dernière question, concernant la compensation, on comprend de votre mémoire que lorsque la compensation est envisagée un peu plus loin que le site prévu pour les travaux, vous jugez que ça outrepassa la séquence éviter, minimiser, compenser. Je voulais vous entendre davantage sur votre position.

Alexandre Richard

J'en ai parlé un peu tantôt, mais l'idée, c'est ça, c'est que si on tente d'éviter en fait le... ça veut dire que c'est dans le design du projet. Si le projet il est bien « designé », il y en aura pas de pertes. Si, à la limite, le projet pourrait peut-être être élargi s'il y a pas assez de place pour... je pense, je crois qu'il a assez de place, c'est combien de kilomètres de longueur, je m'en rappelle plus, mais en tout cas, c'est pas énorme comme projet, bon. Si, si les mesures de compensation, admettons, je vais dire n'importe quel chiffre, je sais pas, mais mettons que c'est 1,2 km de long par exemple. Si on ajoute le... on élargit les mesures de compensation à 1,3, puis chaque côté, on ajoute un petit bout de compensation, mais qui est vraiment très près du projet bien, en gros, la moyenne qui va faire dans le milieu d'insertion vraiment à Montréal sur ce côté-ci de la rive, je crois que ça fait plus de sens pour que les... pour éviter de le déplacer vraiment plus loin à Terrebonne, je pense que ça fait pas de sens parce que globalement, c'est ici, sincèrement, je pense que c'est ici que la qualité de l'eau est vraiment, on peut pas se baigner, fait qu'il faut faire toutes les mesures avant, ça veut dire que ça en fait des mesures pour que la qualité de l'eau se ramène à une qualité acceptable pour qu'on puisse patauger là-dedans un jour. Je dis pas que ça va être à court terme, mais peut-être à moyen ou long terme, il faut, il faut faire en sorte qu'on va améliorer l'état de... l'état dans le sens d'écoulement de l'eau fait que si on ramène ça plus loin à Terrebonne, je vois pas en aucun cas comment ça peut améliorer la qualité globale de l'environnement pour les résidents qui sont ici dans le milieu d'insertion du projet. Je sais pas si vous comprenez.

Marie-Eve Fortin

Tout à fait. Très bien. Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre présentation.

Alexandre Richard

Merci à vous.

Marie-Eve Fortin

Bon après-midi.

Alexandre Richard

Bon après-midi.

Mot de la fin

Marie-Eve Fortin

Ceci clôt officiellement la deuxième partie de l'audience publique. Donc d'ici le 1^{er} octobre prochain, nous poursuivons notre enquête sur le projet, donc des questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE. Le rapport que nous remettrons à la ministre responsable de l'Environnement fera état de vos préoccupations et opinions, ainsi que de notre analyse, nos constats et nos avis sur le projet. Donc nous vous invitons à vous inscrire à l'alerte dossier du projet dans notre site Web pour être informé lors de la sortie publique du rapport qui se fera au plus tard le 16 octobre prochain. Parallèlement à l'enquête du BAPE, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs analyse le projet et produira un rapport. C'est sur la base de ce rapport et de celui du BAPE que la ministre responsable de l'Environnement formulera une recommandation au Conseil des ministres sur la décision à prendre concernant le projet.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues s'exprimer. Vos opinions et vos suggestions sont très importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et éclairent l'analyse que nous faisons du projet. Aussi, dans une optique d'amélioration de nos services, nous souhaitons recueillir vos commentaires. Merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier à la table d'accueil et pour les gens à distance, un lien est disponible dans notre site Web.

Enfin, merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance. L'équipe de la commission, soit Julie Crochetière, Marie-Hélène Paré, Laurence Guay, Mathieu Giroux, Karine Lavoie, ma collègue, Welchina Ulriche Miyalou Taty, l'équipe de sonorisation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, merci, et l'équipe de webdiffusion du BAPE, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron, Andrea Aristizabal et Pierre Dufour.

Donc, merci encore et je vous souhaite une belle fin d'après-midi.